

**INVESTIR  
EN PRIVATE EQUITY**



## SOMMAIRE



### 01. PRÉSENTATION DU GROUPE — 5

- 1 / L'IDI — 6
- 2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance — 15
- 3 / Chiffres opérationnels clés — 16
- 4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence — 17
- 5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2014 — 20
- 6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI — 21
- 7 / Rapport RSE — 26

### 02. GOUVERNANCE — 33

- 1 / Conformité au Code de Gouvernance — 34
- 2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement — 35
- 3 / Rémunération et avantages — 41
- 4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société — 45
- 5 / Gestion des risques — 46
- 6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne — 50
- 7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance — 54

### 03. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE — 57

- 1 / Les comptes consolidés — 58
- 2 / Les comptes sociaux — 60
- 3 / Actif net réévalué — 60
- 4 / Affectation du résultat 2014 — 62
- 5 / Perspectives financières — 63
- 6 / Événements significatifs récents — 63

### 04. COMPTES CONSOLIDÉS — 65

- 1 / Bilan consolidé — 66
- 2 / Compte de résultat consolidé — 67
- 3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés — 68
- 4 / Tableau de variation des capitaux propres — 69
- Annexe — 70

### 05. COMPTES SOCIAUX — 87

- 1 / Bilan au 31 décembre — 88
- 2 / Compte de résultat au 31 décembre — 89
- 3 / Annexe aux comptes sociaux — 90
- 4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels — 97
- 5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices — 98

### 06. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL — 101

- 1 / Informations concernant l'IDI — 102
- 2 / Informations complémentaires — 102
- 3 / Capital et principaux actionnaires — 106
- 4 / Programme de rachat — 108
- 5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) — 111

### 07. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — 115

- 1 / Ordre du jour — 116
- 2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale — 116
- 3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant — 119
- 4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — 120

### 08. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 123

- 1 / Personne responsable — 124
- 2 / Contrôleurs légaux des comptes — 124
- 3 / Documents accessibles au public et information financière — 125
- 4 / Opérations avec les entités apparentées — 125
- 5 / Informations financières historiques — 126
- 6 / Table de concordance — 127
- 7 / Table de concordance du rapport financier annuel — 131
- 8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant — 132



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Entretien  
avec



# CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés  
Gérant-commandité de l'IDI

## QUE FAUT-IL RETENIR DE 2014 ?

— L'an dernier, à la même époque, j'avais formulé le vœu d'une croissance retrouvée. Aujourd'hui, les performances le prouvent, ce vœu est très largement exaucé.

2014 a en effet été une très belle année pour l'IDI. Nos résultats sont en amélioration sensible et reflètent l'activité particulièrement soutenue des équipes d'investissement du groupe. Dans un contexte plus favorable au métier d'investisseur en capital, nous avons su saisir les opportunités d'arbitrage de notre portefeuille pour continuer à en améliorer le profil. En multipliant les acquisitions avec notamment celles de Winnicare, Alkan, IHS ou encore Fidinav et en poursuivant tout au long de l'année une stratégie habile de cessions avec la vente d'Emeraude et de WFC, nous sommes aujourd'hui dotés d'un portefeuille structurellement dynamique et moins soumis aux aléas conjoncturels.

Ces bonnes performances de l'année écoulée sont également le fruit des choix audacieux que nous avons su faire pour élargir, à partir du cœur historique de notre activité, la palette de nos métiers. Ainsi, IDI Emerging Markets qui nous permet de capter la croissance des pays émergents a démarré la levée de son 3<sup>e</sup> fonds en 2014. Nous pouvons également être particulièrement fiers du chemin parcouru par Idinvest Partners, depuis son acquisition par l'IDI en 2010. Disposant désormais de plus de 5 milliards d'actifs sous gestion, Idinvest Partners est au cœur du financement de l'économie d'avenir en accompagnant de jeunes entreprises innovantes.

---

**“Nous avons su saisir  
les opportunités d'arbitrage  
de notre portefeuille pour continuer  
à en améliorer le profil”**

---

Investisseur avisé et reconnu, ayant développé une expertise pointue dans les différents business models liés à l'internet, Idinvest Partners a démontré à nouveau en 2014 sa capacité à identifier et soutenir la croissance rapide de pépites, potentiel prometteur telles que Criteo, Sigfox, Withings, Menlook. Idinvest Partners a poursuivi ses levées de fonds également dans le domaine de la dette et du secondaire.

En d'autres mots, 2014 restera marquée par la qualité de nos performances, la rotation plus rapide de nos actifs et la consolidation de nos moyens au service de l'investissement.

## LA STRATÉGIE DE L'IDI VA-T-ELLE ÉVOLUER ?

---

**“Cela conforte notre stratégie  
et atteste de sa capacité  
à assurer notre croissance.”**

---

— La capacité de l'IDI à agir pour le long terme est essentielle à nos yeux. Cet horizon de temps est le gage, d'une part, d'un accompagnement soutenu des entreprises avec lesquelles nous travaillons et, d'autre part, d'une création de valeur pour nos actionnaires. Une telle stratégie nous permet de réinvestir de manière assurée tout en maintenant une politique de dividendes régulière. Notre cours a enregistré de très belles performances au cours de l'année passée. La stratégie de l'IDI restera donc inchangée pour continuer de produire ces effets positifs. Cela conforte notre stratégie et atteste de sa capacité à assurer notre croissance.



### COMMENT VOYEZ-VOUS L'ANNÉE QUI DÉMARRE ?

La reprise que nous avons perçue tout au long de l'année 2014 s'accélère. Et plus important encore, le climat de morosité qui plombait notre économie et le moral des chefs d'entreprise se dissipe peu à peu. Nous le ressentons au niveau de nos participations. Graduellement, le marché de l'investissement retrouve ainsi dynamisme et confiance. Je suis donc raisonnablement optimiste pour 2015. Les opportunités sont nombreuses, et la qualité des dossiers que nous étudions nous permet d'envisager 2015 avec sérénité. Grâce aux moyens financiers importants dont nous disposons pour servir notre capacité d'investissement, nous sommes idéalement positionnés pour tirer profit d'un contexte français et européen de plus en plus favorable, sans oublier les pays émergents.

### UN VŒU POUR 2015 ?

De l'audace, toujours, au service des entreprises que nous accompagnons et de la création de valeur pour nos actionnaires. Cette audace et notre expérience d'investisseur font la force de l'IDI et sont au cœur de notre stratégie de croissance pour l'avenir.

---

**“Je suis donc  
raisonnablement optimiste  
pour 2015”**

---



# 01

---

## PRÉSENTATION DU GROUPE

### 1 / L'IDI — 6

- 1.1 / Pionnier de l'investissement — 6
- 1.2 / Notre identité, nos valeurs — 6
  - 1.3 / Notre métier — 7
  - 1.4 / Notre expertise — 8
  - 1.5 / Nos objectifs — 8
- 1.6 / Les équipes du Groupe IDI — 9
- 1.7 / Organigramme au 31 décembre 2014 — 13

### 2 / L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE — 15

### 3 / CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS — 16

### 4 / CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE — 17

### 5 / PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSIION EN 2014 — 20

### 6 / L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI — 21

- 6.1 / Gestion pour compte propre — 21
- 6.2 / Gestion pour compte de tiers — 24
- 6.3 / Autres actifs financiers — 25

### 7 / RAPPORT RSE — 26

- 7.1 / Périmètre — 26
- 7.2 / Données sociales — 26
- 7.3 / Données environnementales — 28
- 7.4 / Données sociétales — 28
- 7.5 / Rapport de l'un des commissaires  
aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur les informations sociales, environnementales et sociétales  
consolidées figurant dans le rapport de gestion — 29

# I / L'IDI

## 1.1 / Pionnier de l'investissement

Avec plus de 40 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créée en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Doté d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 40 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital investissement.

### L'IDI EN QUELQUES DATES

| 1970                                                                                                                                     | 1987                                                                           | 1991                                                                   | 2004                                                                                                                                  | 2005                                                                    | 2008                                                                                               | 2010                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création par les pouvoirs publics de l'Institut du Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres les PME françaises | Reprise de l'IDI par son management avec le soutien d'investisseurs financiers | Introduction en bourse de l'IDI au Second Marché de la Bourse de Paris | Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de <i>private equity</i> implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe | Lancement d'IDI Mezzanine dédiée au financement de l'acquisition de PME | Lancement d'IDI Emerging Markets, filialisation et ouverture aux tiers de l'activité créée en 2004 | Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz |

## 1.2 / Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 40 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui près de 5,43 milliards d'euros d'actifs.

L'IDI intervient sur tous les métiers de l'investissement – capital transmission, capital développement, capital croissance, fonds de fonds – et investit à la fois pour compte propre et pour compte de tiers. Le Groupe dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement de sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif du Groupe : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 14,79 %, soit une multiplication par 26 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

### L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquels le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

## L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

## LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Forte d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions le mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

# 1.3 / Notre métier

## UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 40 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

### L'investissement pour compte propre

#### Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

## Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI n'a aucune dette et pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

### L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, le Groupe IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, en France et à l'international.

En France et en Europe, l'IDI intervient au travers de sa filiale Idinvest Partners qui gère plus de 5 milliards d'euros. En 2014, l'activité d'Idinvest Partners a été marquée par la levée de 6 nouveaux fonds, dont un fonds institutionnel dédié, deux véhicules spécialisés dans les opérations de dette, le FCT Idinvest Dette Senior 2 et le fonds de dette mezzanine Idinvest Private Debt III, ainsi que trois nouveaux fonds de capital croissance, réservés aux particuliers, qui ont collecté près de 90 millions d'euros.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de sa filiale IDI Emerging Markets qui gère près de 400 millions d'euros. Le compartiment IDI Emerging Markets II, levé en 2010, a atteint 43,8 millions d'euros et était totalement investi à fin février 2014. Par ailleurs, l'équipe a levé 57,2 millions de dollars à l'issue du closing de son troisième véhicule fin 2014.

## 1.4 / Notre expertise

### UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être à la fois diversifié :

- en termes de secteurs : le Groupe investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée ;
- en termes de produits : le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements senior ou junior décotés ou en parts de fonds d'investissement.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

## 1.5 / Nos objectifs

### UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, le Groupe IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

Le Groupe IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME en s'appuyant sur ses deux piliers stratégiques : son métier historique d'investisseur pour compte propre et son activité d'investisseur pour compte de tiers au travers d'Idinvest Partners et d'IDI Emerging Markets ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition qui lui paraissent les plus pertinentes et conformes à ses critères stricts d'investissement ;
- saisir les opportunités créées par la recomposition actuelle du paysage du *private equity* en explorant les opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

## 1.6 / Les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent une quarantaine de professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intéressement sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

### DIRIGEANT ACTIONNAIRE

**Christian LANGLOIS-MEURINNE**  
**Président de Ancelle et Associés SAS**  
**Gérant-commandité de l'IDI**

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

LES ÉQUIPES  
D'INVESTISSEMENTÉquipe fonds propres et mezzanine  
d'IDI

## MARCO DE ALFARO

## Directeur Associé

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *private equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général. Depuis son arrivée à l'IDI, il a été responsable de nombreux investissements et désinvestissements, dans des secteurs variés.

## JULIEN BENTZ

## Directeur Associé

MBA Insead, ESCP Europe, Université Paris IX Dauphine. Président-Directeur Général d'IDI Asset Management. Julien Bentz a près de 10 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO / Capital-Développement) et en mezzanine au sein du groupe IDI pour lequel il a réalisé une douzaine d'opérations. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette (maintenant intégrée au Crédit Suisse).

## ALEXIS GARAND-CLAVEL

## Directeur

E.M. Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en 2007. Depuis, il a réalisé près de 10 opérations en dette mezzanine et en fonds propres (LBO essentiellement). Auparavant, il a travaillé au sein du département Transaction Services de KPMG où il a conseillé aussi bien des fonds d'investissement que des clients industriels dans le cadre d'acquisition ou de cession de sociétés.

## AUGUSTIN HARREL-COURTES

## Chargé d'affaires

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.

## JONATHAN COLL

## Chargé d'affaires

Jonathan a rejoint les équipes du groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et corporates français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande Ecole).

## TATIANA NOURISSAT

## Secrétaire général

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant 10 ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont 8 au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

## MIREILLE HINAUX

## Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

## Directoire d'IDI Emerging Markets

## PETER BIELICZKY

## Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

## JULIEN KINIC

## Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé 6 ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *private equity*.

Peter Bieliczky et Julien Kinic ont étoffé leur équipe en 2011 qui compte désormais quatre personnes.

## Directoire d'Idinvest Partners

## CHRISTOPHE BAVIÈRE

## Président du Directoire

Titulaire d'un MBA de l'University of Ottawa et diplômé de l'ESLSCA. Avant de rejoindre Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du groupe AGF-Allianz, comme Directeur de la Gestion des portefeuilles diversifiés de 1998 à 2001 et comme responsable des placements à revenu fixe de 1990 à 1998 au sein d'AGF Asset Management.

## BENOIST GROSSMANN

## Membre du Directoire

Titulaire d'un doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de l'IEP de Paris. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 10 ans. Il était auparavant un des partners de Viventures de 1998 à 2002 et Investment manager à la Financière de Brieenne.

Christophe Bavière et Benoist Grossmann sont entourés de près de quarante professionnels.



1. Christian Langlois-Meurinne
2. Marco de Alfaro
3. Julien Bentz
4. Alexis Garand-Clavel
5. Augustin Harrel-Courtès
6. Tatiana Nourissat
7. Jonathan Coll
8. Peter Bieliczky
9. Julien Kinic
10. Christophe Bavière
11. Benoist Grossmann
12. Mireille Hinaux

## Le Conseil de Surveillance

### PRÉSIDENTE

#### Luce GENDRY Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, Chairman de Cavamont Holdings Ltd.

### VICE-PRÉSIDENT

#### FFP Invest Premier mandat le 24 avril 2012

Représentée par M. Alain Chagnon, Directeur Général.

### MEMBRES

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, administrateur de Voltaire Ltd.

Gilles Etrillard, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est directeur d'investissement de Phison capital.

Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est investisseur.

François Thomazeau, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Thomazeau est, entre autres, Président du Directoire de Foncière de Paris.

Bertrand Voyer, Premier mandat le 30 juin 2008

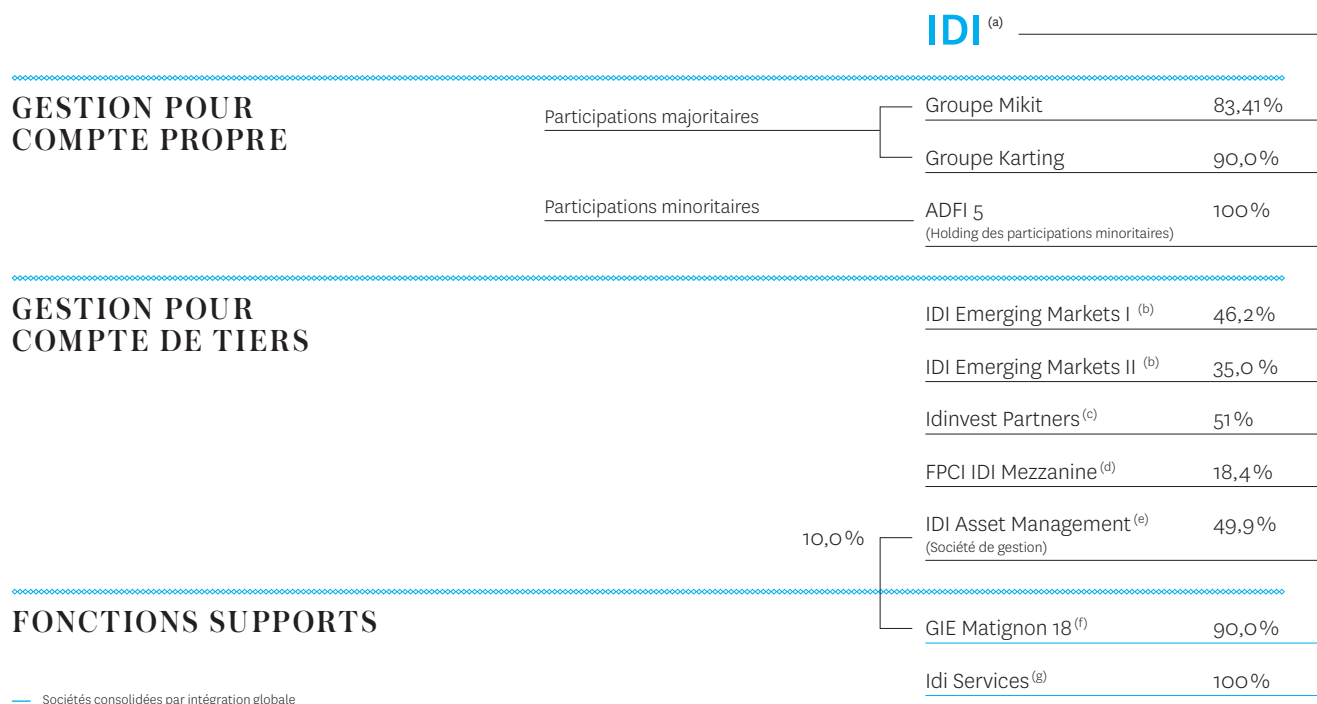
M. Voyer est, entre autres, Administrateur et Président du Comité d'Investissement de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir.

### CENSEUR

Louis de Murard, Premier mandat le 30 juin 2010

M. de Murard est Directeur Administratif et Financier de la société Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller.

## 1.7 / Organigramme au 31 décembre 2014



L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 107 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, page 96 du document de référence.

Les Fonds gérés s'établissent fin 2014 à 5,44 milliards d'euros se décomposant en (i) 255,2 millions d'euros de fonds propres de l'IDI et (ii) en 5,18 milliards d'euros de fonds tiers (5,1 milliards d'euros par Idinvest Partners et 61,3 et 15,7 millions d'euros au titre de la quote-part de fonds tiers dans la société IDI Emerging Markets et dans le FPCI IDI Mezzanine respectivement).

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.

(b) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de private equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(c) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB (devenue AMF) le 10 juin 1999. Idinvest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (5 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement ayant développé plusieurs expertises complémentaires :

(i) l'investissement primaire dans des fonds européens de private equity mid-cap , (ii) les investissements secondaires en Europe, (iii) les investissements mezzanines et en dette en Europe et (iv) l'investissement dans le capital croissance à travers notamment des produits défiscalisants. Idinvest Partners est détenu à 47 % par IDI via ADFI 3 (détenu à 92,25 % par IDI).

(d) FPCI spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005, géré par IDI

Asset Management et dont la période d'investissement a été close le 18 octobre 2009. Au 31 mars 2015, IDI Mezzanine ne détient plus qu'une participation.

(e) IDI Asset Management (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).

(f) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI Asset Management (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

(g) Idi services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. La société Ogi Alban, une petite société d'investissement, ne figure pas sur cet organigramme compte tenu de sa taille et est détenue à plus de 99 % et consolidée.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

## DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 110 du présent rapport.
- ADFI 5 : création en octobre 2011.
- IDI Asset Management : création en avril 1999.
- Idinvest Partners : création le 1<sup>er</sup> décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2. ADFI 2 a été absorbée par Idinvest Partners le 27 juin 2013.
- IDI Mezzanine : création en février 2005.
- Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.
- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
- Idi services : création en novembre 1998.
- Ogi Alban : création en novembre 1984.
- IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.
- IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012.

IDI et IDI Asset Management sont membres de l'AFIC.

Idinvest Partners est membre de l'AFIC et de l'AFG.

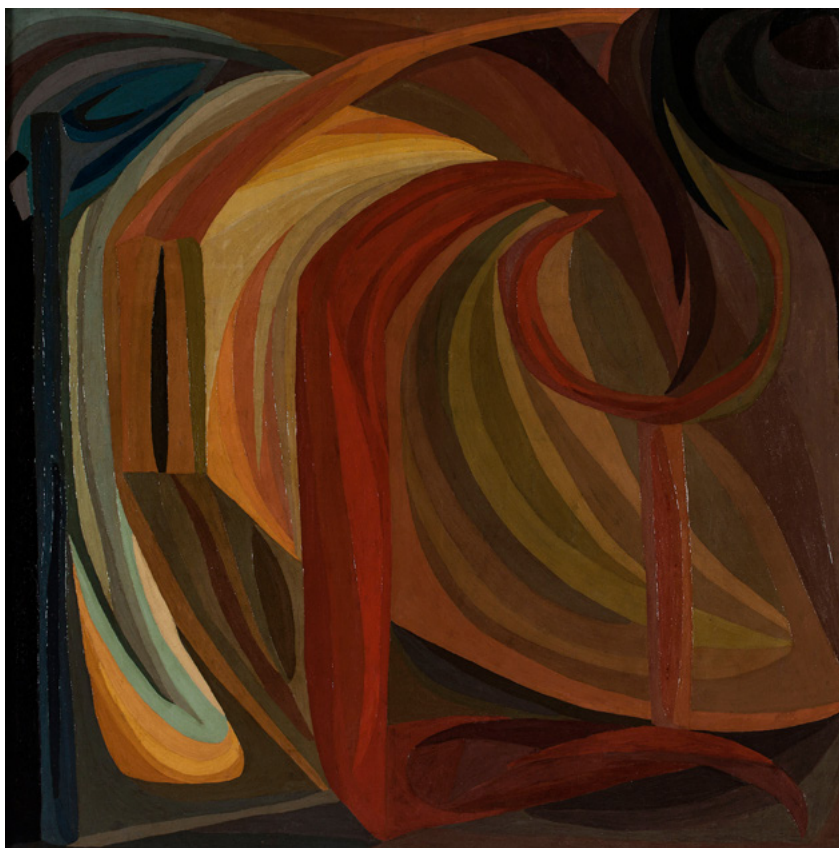
## RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI ; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

## DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés (pages 123 et 124 du document de référence).

## 2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance



### Mécène du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris

Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant gardistes. Le Groupe IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris en permettant l'exceptionnelle acquisition par le musée du tableau *Composition* d'Otto Freundlich, qualifié « œuvre d'intérêt patrimonial majeur ».

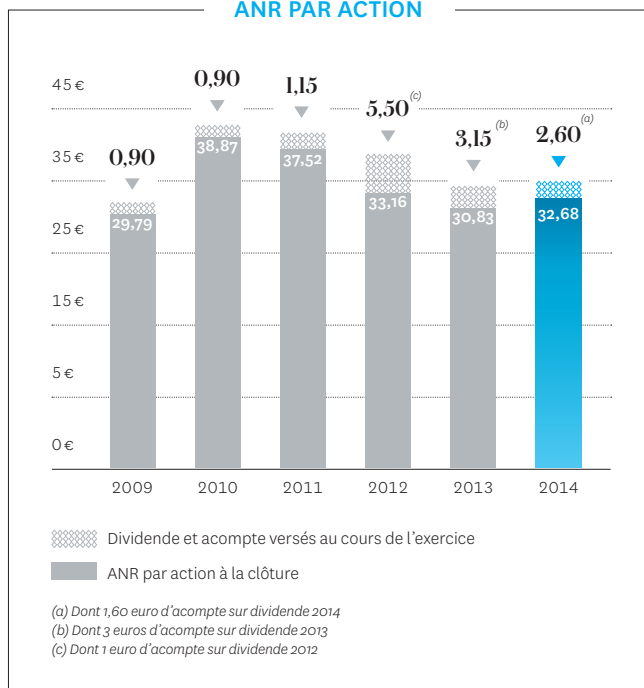
Jalon essentiel de l'histoire de l'art, cette première toile abstraite d'Otto Freundlich (1878-1943) réalisée en 1911 à Paris est contemporaine des peintures fondatrices de l'abstraction de Kandinsky, Kupka ou Delaunay. Elle rejoint désormais des chefs-d'œuvres du musée en dialoguant avec les œuvres de Picasso, Matisse et Léger.

### Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC

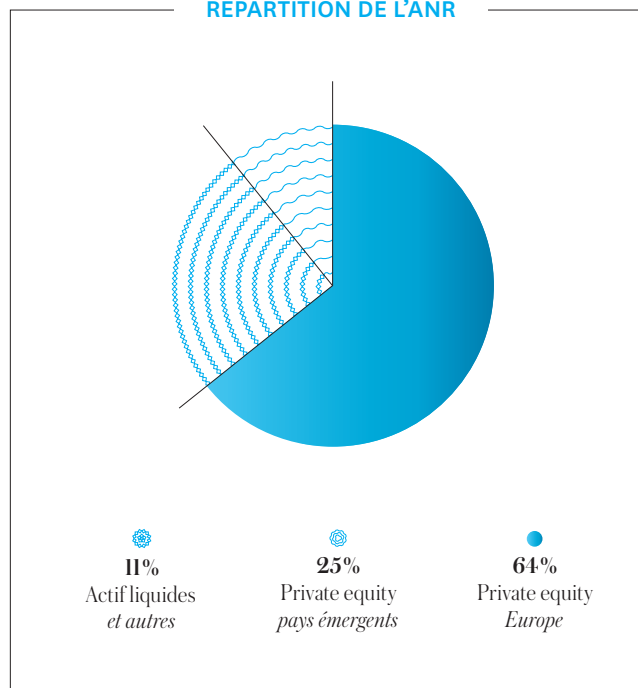
Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI a apporté son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

# 3 / Chiffres opérationnels clés

ANR PAR ACTION



RÉPARTITION DE L'ANR



En 2014, l'ANR par action progresse de 15,76 % (après retraitement du dividende et de l'acompte sur dividende). Cette croissance provient essentiellement de la très bonne performance des sociétés des portefeuilles de Private Equity Europe et Pays Emergents du fait de leur revalorisation ou de leur cession dans de bonnes conditions, les autres classes d'actifs diminuant sur la période.

En 2014, le Groupe maintient un niveau de dividende ordinaire représentant plus de 3 % de l'ANR.

L'ANR au 31 décembre 2014 s'élève à 254 millions d'euros. Il est constitué d'environ 90 % d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité. Ce fort pourcentage s'explique par d'importantes acquisitions en 2014.

Au 31 décembre 2014, l'IDI n'a pas d'emprunt en cours et dispose d'une capacité d'investissement propre de plus de 66 millions d'euros qui lui permet de saisir des opportunités d'investissement.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 111 à 112 du présent document de référence.

# 4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence

## Private equity France, LBO et capital développement

### LE MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Le marché du capital investissement enregistre une nette progression de son activité en 2014, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements :

- augmentation sensible des levées de fonds (10,1 milliards d'euros) qui atteignent un niveau proche de la moyenne d'avant-crise de 10,5 milliards d'euros (entre 2005 et 2008). Cette progression de

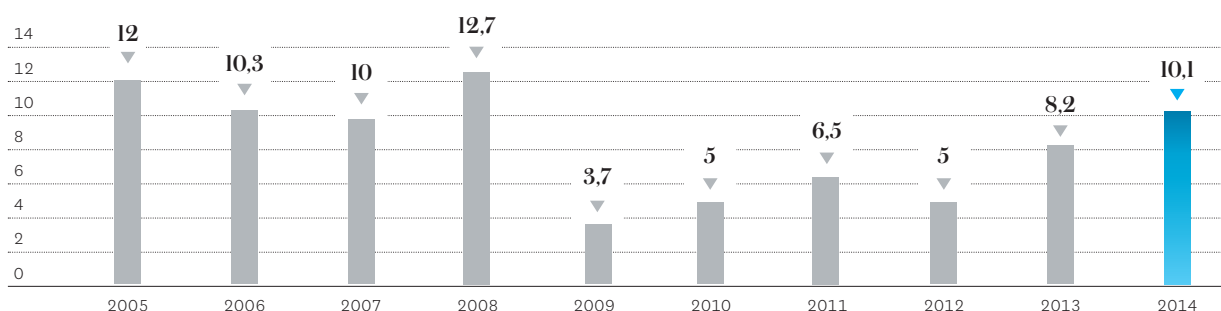
24 % par rapport à 2013 s'explique principalement par le rebond des capitaux levés auprès des fonds de fonds (27 % des capitaux levés contre 14 % en 2013) ;

- forte augmentation également des montants investis, lesquels ont atteint 8,7 milliards d'euros en 2014 contre 6,5 milliards d'euros en 2013.

| Levées de fonds<br>(en millions d'euros) | 2012  | 2013  | 2014   | En %  | Variation<br>2013-2014 en % |
|------------------------------------------|-------|-------|--------|-------|-----------------------------|
| Assurances/mutuelles                     | 572   | 2 101 | 1 627  | 16 %  | - 23 %                      |
| Entités du secteur public                | 1 107 | 1 514 | 2 548  | 25 %  | 68 %                        |
| Personnes physiques/family offices       | 1 079 | 1 295 | 1 584  | 16 %  | 22 %                        |
| Fonds de fonds                           | 866   | 1 129 | 2 730  | 27 %  | 142 %                       |
| Caisses de retraites                     | 393   | 1 078 | 814    | 8 %   | -24 %                       |
| Banques                                  | 611   | 585   | 700    | 7 %   | 20 %                        |
| Industriels                              | 288   | 290   | 110    | 1 %   | - 62 %                      |
| Autres                                   | 83    | 136   | nc     | na    | na                          |
| Marchés financiers                       | 9     | 23    | nc     | na    | na                          |
| Total                                    | 5 008 | 8 152 | 10 114 | 100 % | -                           |

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

### LEVÉES DE FONDS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

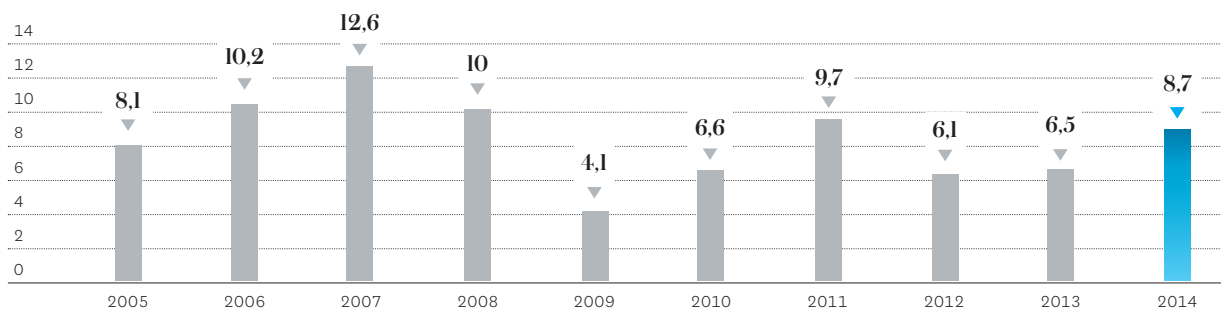
Les levées de 2014 se concentrent à hauteur de 63 % sur des fonds de taille supérieure à 200 M€ qui sont au nombre total de 11 véhicules. Par ailleurs, les investisseurs français portent la majorité des levées en 2014 car ils représentent 59 % des fonds (contre 55 % en 2013), l'Europe 23 % et 18 % pour le reste du monde.

Les montants investis, 8,7 milliards d'euros, enregistrent un fort rebond (+ 35 %) mais en deçà des niveaux d'avant crise (12,6 milliards d'euros en 2007). Le capital développement est le segment qui progresse le plus, avec 2,6 milliards d'euros investis, soit une progression de 43 % par rapport à 2013.

| Investissements<br>(en millions d'euros) | 2012         | 2013         | 2014         | En %         | Variation 2013-2014<br>en % |
|------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Capital Transmission/LBO                 | 3 568        | 3 910        | 5 452        | 62 %         | 39 %                        |
| Capital Développement                    | 1 946        | 1 827        | 2 608        | 30 %         | 43 %                        |
| Capital Innovation                       | 443          | 642          | 626          | 7 %          | -2 %                        |
| Capital Retournement                     | 115          | 103          | 41           | 0 %          | -60 %                       |
| <b>Total</b>                             | <b>6 072</b> | <b>6 482</b> | <b>8 727</b> | <b>100 %</b> | <b>-</b>                    |

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

### INVESTISSEMENTS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers progresse sur l'année 2014 puisqu'il atteint 1 672 contre 1 587 en 2013, soit une augmentation de 5,3 %.

Les tickets inférieurs à 15 millions d'euros représentent 94 % des entreprises soutenues en 2014.

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MONTANT INVESTI (en millions d'euros)

|              | 2012         | 2013         | 2014         | En %         | Variation 2013-2014<br>en % |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| < 1          | 292          | 298          | 300          | 3 %          | 1 %                         |
| de 1 à 5     | 1 106        | 1 018        | 1 142        | 13 %         | 12 %                        |
| de 5 à 15    | 1 106        | 1 121        | 1 469        | 17 %         | 31 %                        |
| de 15 à 50   | 1 102        | 1 520        | 1 651        | 19 %         | 9 %                         |
| de 50 à 100  | 870          | 567          | 1 158        | 13 %         | 104 %                       |
| > 100        | 1 597        | 1 958        | 3 006        | 34 %         | 54 %                        |
| <b>Total</b> | <b>6 073</b> | <b>6 482</b> | <b>8 727</b> | <b>100 %</b> | <b>-</b>                    |

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

|                         | 2012         | 2013         | 2014         | En %         | Variation 2013-2014<br>en % |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Industrie & Chimie      | 1 283        | 1 477        | 1 336        | 15 %         | -10 %                       |
| Biens de consommation   | 1 295        | 1 391        | 1 569        | 18 %         | 13 %                        |
| Services & Transports   | 1 311        | 1 080        | 1 832        | 21 %         | 70 %                        |
| Médical & Biotech       | 754          | 712          | 1 509        | 17 %         | 112 %                       |
| Numérique               | 484          | 490          | 482          | 6 %          | -2 %                        |
| Telecom & Communication | 187          | 418          | 444          | 5 %          | 6 %                         |
| Énergie                 | 216          | 160          | 343          | 4 %          | 114 %                       |
| Produits manufacturés   | 123          | 87           | 421          | 5 %          | 384 %                       |
| Autres secteurs         | 419          | 666          | 7 913 791    | 9 %          | 19 %                        |
| <b>Total</b>            | <b>6 072</b> | <b>6 481</b> | <b>8 727</b> | <b>100 %</b> | <b>-</b>                    |

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2014 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2015.

Enfin, le capital investissement a connu en 2014 une progression modérée des cessions en volume (+7% avec 1 091 cessions enregistrées), mais un record historique en valeur (+65% à 9,3 milliards d'euros), notamment porté par les opérations de taille supérieure à 100 millions d'euros (pour 5,4 milliard d'euros) et par la forte hausse du volume des désinvestissements en capital transmission (multiplié par 2,5 entre 2013 et 2014 en valeur).

### Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2014 sont décrites page 24 du document de référence.

## Les principaux acteurs du capital investissement

Après une année 2012 de consolidation, et une année 2013 de prise d'indépendance, l'année 2014 aura été synonyme de la montée en puissance des fonds upper midcap de par leurs nombreuses levées de fonds réussies (Bridgepoint, PAI, etc.) au détriment des fonds smid cap de la place.

Dans ce contexte, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en mutation.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs Small-Caps tels que Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos...
- sur la partie supérieure, les fonds TCR, LBO France, Activa, 3i...

# 5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2014

## Investissements et cessions de l'IDI

En 2014, l'IDI, directement ou au travers de ses véhicules d'investissement ADFI5 et ADFI6 a poursuivi la rotation de son portefeuille et a réalisé plusieurs investissements significatifs.

Retraité des opérations de fusion et des opérations de comptes courants entre l'IDI et ADFI5 d'une part et entre l'IDI et ADFI6 d'autre part, les cessions et remboursements se sont élevés à 69,3 millions d'euros. Ces opérations ont porté sur le portefeuille *private equity* Europe à hauteur de 42,1, générant une plus-value de 11,4 millions d'euros. Elles concernent notamment les remboursements et cessions relatifs à Emeraude (leader de la distribution de polymères en Afrique, qui s'est également développé dans des pays du sous-continent indien et d'Asie) et Affiches Parisiennes (journaux d'information légaux et économiques), mais également de manière très partielle, Albingia (assurance des risques techniques des PME) et Alti (SSI) pour le solde de la cession intervenue en 2013.

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

L'IDI a investi au cours de cette période 38,7 millions d'euros dans le *private equity* Europe et correspondent principalement aux acquisitions de Winnicare (lits médicalisés et matelas anti-escarres) et à l'investissement dans Fidinar, joint venture constituée avec le groupe grec Franco Compania Naviera et qui porte sur l'acquisition de deux navires de vrac sec.

L'IDI a renforcé son investissement dans IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication en Afrique subsaharienne, à hauteur de 5,5 M\$ (4,2 M€). L'exposition de l'IDI sur cet actif est désormais de 10,5 M\$ (soit environ 8 M€).

Les autres acquisitions (24,5 millions d'euros) et cessions (20,6 millions d'euros) sont constituées de placements dans des actifs liquides et notamment dans des fonds de gestion alternative. L'IDI a en effet mené une politique de placement très dynamique en 2014.

## Désinvestissements-cessions du FPCI IDI Mezzanine

Au cours de l'année 2014, IDI Mezzanine a poursuivi le travail entrepris de cession des participations du portefeuille. Ainsi, le Fonds a cédé en octobre 2014, les BSA restant dans EA Pharma dans de bonnes conditions. Le Fonds, qui avait investi 2 000 000 € en OBSA en février 2006 dans la société EA Pharma, avait été intégralement remboursé de la partie obligataire en décembre 2010, dégageant à l'époque un TRI de 13 % et un multiple d'investissement de 1,7x.

# 6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI

## 6.1 / Gestion pour compte propre

### 6.1.1. PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2014 sont :

### 6.1.2. LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

**ALBINGIA Investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros**



Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 208 millions d'euros en 2014. Au 31 décembre 2014, son résultat technique net avant produits financiers était de 27,5 millions d'euros et son résultat net comptable de 28,35 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 233 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays *Private Equity* depuis novembre 2003. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation avait été maintenue à 20 %. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des OC détenues par IDI et Chevrillon & Associés et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI et Chevrillon & Associés de recouper au total leur investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Chevrillon et Cie détiennent chacun 30,25 % du capital et le management 34,84 %.

**GROUPE MERIGUET Investissement de 2,0 millions d'euros**



Le Groupe Mériquet est un spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le Groupe est structuré autour de quatre grands métiers : la peinture décorative et dorure, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, et la boiserie. Le cœur de métier du Groupe est la peinture décorative dont le métier représente la majorité du chiffre d'affaires (environ 90 millions d'euros) et de l'EBITDA (près de 12 millions d'euros) en 2014. Le Groupe travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France (70 % du chiffre d'affaires) et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. Le Groupe Mériquet est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de Qualium et du management qui garde le contrôle de la société suite à cette première opération de LBO.

**WINNCARE Investissement de 17,0 millions d'euros**



WinnCare est l'un des principaux acteurs français de la conception et fabrication de lits médicalisés et de matelas anti-escarres dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le Groupe est composé de deux principales sociétés opérationnelles et sites de production, AskléSanté à Nîmes pour les matelas, et Medicatlantique en Vendée pour les lits, le mobilier et les lève-patients. La société, qui a réalisé en 2013/2014 un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros pour un EBITDA (EBE) de près de 6 millions d'euros, s'adresse presque exclusivement aux marchés en croissance du maintien à domicile (54 % du chiffre d'affaires) et des établissements de soins pour personnes âgées (45 % du chiffre d'affaires).

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire majoritaire aux côtés de l'équipe de management en place qui a réinvesti massivement dans cette nouvelle opération de LBO.

L'acquisition, signée le 20 décembre 2013 et réalisée en janvier 2014, a été financée principalement en capital (50,8 %) avec une dette senior arrangée par le pool bancaire historique de la société (représentant 2/3 du financement en dette) et une dette mezzanine (représentant 1/3 du financement en dette).

**FIDINAV**

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une joint-venture créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle.

L'objet de cette joint-venture est d'acquérir deux à trois navires spécialisés dans le transport de vrac sec et qui seront exploités par Franco Compania Naviera.

Dans le cadre de cette opération, l'engagement maximum de l'IDI est de 18,0 M\$, soit environ 13,1 M€.

La joint-venture a acquis un navire d'occasion en mars 2014 et prendra livraison du 2<sup>nd</sup> navire, neuf celui-ci, en mai 2015.

**WORLD FREIGHT COMPANY Investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros suivi d'un tirage complémentaire de 0,6 million d'euros en 2009 et d'un réinvestissement de 2,5 millions d'euros en 2011**

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies de transport aérien de voyageurs. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine, Axa Mezzanine et 3i.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations Convertibles (OC), et Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition initiale a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital. IDI a participé en avril 2011, à hauteur de 2,5 millions d'euros, à une émission d'OCBSA de 33 millions d'euros visant à financer une croissance externe.

Le 9 mars 2015, l'IDI a cédé sa participation dans WFCI dans de bonnes conditions et obtenu le remboursement de l'intégralité de ses OBSA et OC.

**HOTEL LE PIERRE ET HOTEL MERCURE PARIS SAINT-LAZARE MONCEAU Investissement de l'IDI de 3,5 millions d'euros**



L'IDI a investi en tant qu'actionnaire minoritaire dans deux sociétés d'investissement (SAS Hôtel Le Pierre et SAS Hôtel Champlain) dans le cadre de l'acquisition de deux hôtels.

Situé au 25, rue Théodore Banville dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'hôtel Le Pierre compte 50 chambres destinées à une clientèle d'entreprises et également de touristes.

Également situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, l'hôtel Mercure Paris Saint-Lazare Monceau (99 bis, rue de Rome – 75017 Paris) s'adresse à une clientèle « corporate » et, compte tenu de son emplacement proche de Montmartre, à une clientèle de touristes. Afin de dynamiser la stratégie commerciale, l'hôtel a fait l'objet de travaux de rénovation et d'une mise sous enseigne Mercure en fin d'année 2013.

**ACTÉON Investissement total de l'IDI de 7,4 millions d'euros**



Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens-dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger environ 80 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac et d'autres usines en Italie, Allemagne et Espagne.

L'IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8 %, aux côtés du management et de la société de Edmond de Rothschild Capital Partners, désormais Brigdepont Development Capital. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2014, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de près de 120 millions d'euros.

**MIKIT Investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros, complété en 2010 par 10,0 millions d'euros dans le cadre de la restructuration de la dette senior de Domosys Finance**



Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédant.

Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France avec environ 750 maisons en 2014, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 100 points de vente. En 2014, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 9,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2010, dans le cadre d'une négociation entre actionnaires et créanciers de la holding de reprise Domosys Finance, l'IDI s'est porté acquéreur des créances de dette senior de la holding d'acquisition, ainsi que de la participation d'actionnaires minoritaires. Suite à ces acquisitions, l'IDI détient au 31 décembre 2014 une participation de 83,4 % au capital de Domosys Finance.

### KARTING Investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros, et réinvestissement de 0,6 million d'euros en 2010



Karting est une société basée à Montbonnot (près de Grenoble) qui emploie environ 40 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous-traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 500 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affiliés.

Dans le cadre d'un processus de restructuration, l'IDI a procédé en 2010 à un investissement complémentaire de l'ordre de 600 milliers d'euros. L'IDI détient désormais 90 % du capital aux côtés du Président de Karting, Michel Haudost, qui en détient le solde.

Le chiffre d'affaires à fin juin 2014 (clôture de l'exercice) était de l'ordre de 7 millions d'euros.

### FINANCIERE OSPREY / ALKAN Investissement de 3,6 millions d'euros en février 2014

Créé en 1923, Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Présent dans plus de 65 pays et fort de 150 collaborateurs, Alkan est leader sur son marché, réalise près de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipe une soixantaine d'aéronefs dans le monde. La société s'associe à de nombreux partenaires comme Thalès, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment en vue de développer des systèmes d'une fiabilité exemplaire.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de TCR Capital et du management du groupe.

#### 6.1.3. LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

| LBO                              |                                                                                                                                          |                       |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Nom                              | Activité                                                                                                                                 | Date d'investissement |
| Karting                          | Prêt-à-porter féminin                                                                                                                    | 2005                  |
| Actéon                           | Matériels dentaires                                                                                                                      | 2005                  |
| Albingia                         | Assurances                                                                                                                               | 2006                  |
| Mikit                            | Construction de maisons individuelles                                                                                                    | 2007                  |
| WFC                              | Commercialisation d'espace de soute                                                                                                      | 2008                  |
| Hôtel Le Pierre                  | Hôtel                                                                                                                                    | 2013                  |
| Hôtel Paris Saint-Lazare Monceau | Hôtel                                                                                                                                    | 2013                  |
| Groupe Mériguet                  | Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme                                                            | 2013                  |
| FIDINAV                          | Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec                                                                         | 2013                  |
| Winnicare                        | Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés                                                                | 2013                  |
| Financière Osprey                | Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire | 2014                  |

## 6.2 / Gestion pour compte de tiers

### 6.2.1. IDI MEZZANINE

L'IDI a lancé en 2005 le FPCI IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par l'IDI.

Le FPCI IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés. Suite à la réduction de l'engagement total intervenue en octobre 2009, l'engagement total de l'IDI a été ramené à 15,7 millions d'euros.

Deux distributions sont intervenues en janvier 2014 pour un montant cumulé de 4,4 millions d'euros, portant ainsi le montant total de remboursement aux investisseurs du fonds à 103,6 % du capital appelé.

Par ailleurs, IDI Mezzanine a procédé début 2015 à la prolongation de la période de désinvestissement du fonds d'un an.

Les principaux investissements constituant le portefeuille du FPCI IDI Mezzanine au 31 décembre 2014 sont les suivants :

### WORLD FREIGHT COMPANY Juillet 2008 – Financement de 7,2 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et de l'IDI. En 2011, la société a procédé à une émission d'obligations convertibles pour financer l'acquisition de Kales, numéro 3 du secteur, souscrites majoritairement par le fonds d'investissement 3i.

En mars 2015, IDI Mezzanine a réalisé en même temps que l'IDI la totalité de son investissement dans WFCI. IDI Mezzanine a réalisé sur cette opération un multiple de 1,57x.

### BALITRAND Août 2008 – Financement de 3,6 millions d'euros



Balitrand est un distributeur multi-spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

#### IDI MEZZANINE : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PARTICIPATIONS EN PORTEFEUILLE

| Nom                     | Activité                                          | Date d'investissement |
|-------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|
| WFC (cédé en mars 2015) | Fret Aérien                                       | 2008                  |
| Balitrand               | Distribution de produits de 2 <sup>nd</sup> œuvre | 2008                  |

Depuis sa constitution, IDI Mezzanine a réalisé 18 investissements pour un montant total investi de 73,7 M€, soit 86,9 % de l'engagement réduit. Le portefeuille est actuellement constitué d'une participation résiduelle et son actif net s'élevait à 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### 6.2.2. IDI EMERGING MARKETS

#### Rappel du positionnement et de la stratégie de la société

IDI Emerging Markets (« IDI EM ») est un spécialiste du capital-développement dans les pays émergents (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI, de FFP Invest (famille Peugeot) ainsi que d'autres grandes familles et institutions françaises sur la base de l'expérience cumulée par l'IDI depuis 2004.

La stratégie d'IDI EM est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre la rentabilité. Ces prises de participations se font soit indirectement à travers la prise d'engagements dans des fonds d'investissement, soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

L'activité d'IDI EM s'articule autour de trois véhicules d'investissement.

Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment (« IDI EM I ») est engagé à hauteur de 99,5 M€. Il est totalement investi et compte 33 participations. Le second compartiment (« IDI EM II ») est quant à lui engagé à hauteur de 43,2 M€. Il est également totalement investi et compte 9 participations.

Le troisième véhicule (« IDI EM III ») a débuté sa période d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il gère 57 M\$ et compte d'ores et déjà 3 participations à fin 2014.

Au cours de son exercice 2014, la société IDI Emerging Markets SA (qui regroupe IDI EM I et IDI EM II) a enregistré un bénéfice total de 9,4 M€. La société emploie 5 personnes.

À fin 2014, soit 3 ans et 6 mois après sa constitution, la valeur du portefeuille correspond à 1,6x les montants investis, sachant que 83 % de la valeur créée est encore latente.

## Autres événements marquants au cours de l'année

La Société a distribué un dividende de 6,8 M€ (6,6 M€ pour IDI EM I et 0,2 M€ pour IDI EM II) à ses actionnaires au cours de l'année 2014 suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2014.

### Résultats de l'exercice 2014

Au cours de son exercice 2014, la Société a enregistré un bénéfice total de 9,4 M€, qui se décompose entre un gain de 7,5 M€ pour IDI EM I et un gain de 1,9 M€ pour IDI EM II.

### 6.2.3. IDINVEST PARTNERS

Avec 5,1 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders de la gestion pour compte de tiers en France dans le domaine du *private equity*.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du small et mid-cap européen.

La société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital croissance, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, senior loans – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non coté via des mandats dédiés.

En 2014, Idinvest Partners a réalisé un chiffre d'affaires net de 32,8 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 8,1 millions d'euros. La société emploie 45 personnes.

## 6.3 / Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 56,6 millions d'euros.

# 7 / Rapport RSE

## 7.1 / Périmètre

La société IDI établit des comptes consolidés. Afin de faciliter la compréhension et la réconciliation des données financières et extra financières, le périmètre retenu pour le rapport RSE est identique à celui retenu dans les comptes consolidés de l'IDI.

Compte tenu de son statut d'entité d'investissement et conformément aux normes IFRS, la société IDI ne consolide pas ses filiales à l'exception des filiales fournissant des services liés aux investissements. En conséquence, certaines filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce ou certaines sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sont pas incluses dans ce rapport.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le périmètre est composé des sociétés suivantes :

- IDI
- IDI Services
- GIE Matignon 18

Les données et indicateurs sociaux et de gouvernance publiés portent sur 100 % des effectifs totaux du périmètre.

## 7.2 / Données sociales

### EMPLOI

L'IDI et ses filiales disposent d'un effectif de 10 personnes au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013. Les effectifs sont composés des salariés disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du périmètre que ce soit en CDI ou en CDD.

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE HOMMES ET FEMMES

|        | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------|------------|------------|
| Hommes | 3          | 4          |
| Femmes | 7          | 6          |
| Total  | 10         | 8          |

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

|              | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------|------------|------------|
| En France    | 10         | 10         |
| À l'étranger | 0          | 0          |
| Total        | 10         | 10         |

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'ÂGE

|         | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|---------|------------|------------|
| <45 ans | 5          | 5          |
| >45 ans | 5          | 5          |
| Total   | 10         | 10         |

#### MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

|                                                        | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------------------------------------------|------------|------------|
| Effectif                                               | 10         | 10         |
| Arrivées                                               | 2          | 2          |
| Départs                                                | 2          | 0          |
| Aucun licenciement n'est intervenu en 2014 et en 2013. |            |            |

## RÉMUNÉRATIONS

| En K€            | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|------------------|------------|------------|
| Masse salariale  | 988        | 868        |
| Charges sociales | 468        | 466        |
| Total            | 1 456      | 1 334      |

Il n'existe pas d'accord d'intéressement ni d'accord de participation au niveau de l'IDI et de ses filiales.

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

## Durée du travail

L'IDI et le GIE Matignon 18 appliquent la Convention collective nationale des sociétés financières.

Au 31 décembre 2014, un salarié avait un contrat de travail à temps partiel.

## Absentéisme

|                    | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--------------------|------------|------------|
| Taux d'absentéisme | 0,15 %     | 0 %        |

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant le nombre de jours d'absence recensés dans l'année au nombre de jours théoriques de l'année. Les jours d'absence pris en compte pour le calcul couvrent les absences pour maladie, accident du travail ou absences injustifiées.

## Relations sociales

L'IDI et ses filiales ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés. Certains avantages sont offerts aux salariés. Il existe notamment un budget social consacré entre autres aux dépenses sportives et culturelles des salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif autre que la convention collective nationale des sociétés financières y compris en matière de santé et de sécurité au sein de l'IDI et de ses filiales.

## Santé et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI (société d'investissement), le risque d'accident grave est limité. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress) existe et l'IDI et ses filiales y sont attentifs.

En 2014 et 2013 aucun des salariés n'a subi d'accident du travail ni de maladie professionnelle.

## Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances.

Les formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit et la comptabilité. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales.

|                               | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Heures de formation           | 14         | 0          |
| Dépenses de formation (en K€) | 7          | 7          |

Les participations aux conférences métiers ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures de formation. En 2014 et 2013, les dépenses sont constituées des taxes de formation.

## Égalité de traitement

L'IDI et ses filiales sont attentifs aux enjeux de la discrimination et s'attachent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination (âge, sexe, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) lors des recrutements et dans l'évolution de la carrière de ses salariés.

## Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, il n'y avait pas de travailleur handicapé au sein des sociétés du périmètre.

## Égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2014, la part des femmes au sein du conseil de surveillance de l'IDI était d'environ 22% contre 8% au 31 décembre 2013.

## Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

L'IDI et ses filiales s'attachent à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarches relatives à la promotion de l'élimination du travail forcé, du travail des enfants ou en faveur des droits de l'homme.

## 7.3 / Données environnementales

### POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'IDI et ses filiales veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'environnement.

Compte tenu de la nature de leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale ni de formation des salariés en matière environnementale à leur niveau.

Au 31 décembre 2013 et 2014, il n'existait aucune provision pour risque en matière environnementale.

### POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées.

L'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche relative à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

#### Consommation énergétique et rejets de CO<sub>2</sub>

|                                     | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Consommation d'électricité (en kwh) | 83 187     | 108 972    |
| Équivalent CO <sub>2</sub> (en kg)  | 4 658      | 6 538      |

La consommation électrique est annuelle de décembre 2013 à fin novembre 2014. L'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculé en utilisant la moyenne des facteurs d'émission pour l'électricité française publiée sur le site de la Base Carbone.

Compte tenu du manque de précision du gestionnaire du bâtiment, il n'a pas été possible d'obtenir la part du chauffage dans les redevances annuelles pour charges immobilières.

## 7.4 / Données sociétales

### IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En tant qu'acteur français du capital investissement, l'IDI communique régulièrement à l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) des informations relatives à ses participations. Celles-ci sont agrégées et font l'objet de publications régulières sur l'impact économique et social du capital investissement en France et notamment sur l'emploi et l'investissement.

L'impact économique sur les populations riveraines ou locales de l'IDI et ses filiales est limité.

### RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'entreprise entretient un dialogue nourri avec les centres de recherche et les institutions artistiques.

L'IDI est engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes et soutient le Musée d'Art Moderne de la ville de Paris.

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI apporte son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

Le soutien à cette organisation est réalisé au travers de contrats de mécénat ou de partenariat.

### SOUS-TRAITANCE

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales ne réalisent que des achats de matériels ou de fournitures de bureau recyclables de préférence.

L'IDI et ses filiales ne font pas appel à la sous-traitance.

### LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'IDI et ses filiales sont engagés à mener une pratique des affaires juste et équitable. L'IDI étant membre de l'AFIC, les salariés de l'IDI se soumettent au code de déontologie et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par l'AFIC. Les procédures de contrôle interne du Groupe en matière d'investissement prévoient notamment un dispositif permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Les activités de l'IDI et ses filiales n'impliquent pas de risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

## 7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans le rapport de gestion inclus au document de référence (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes en avril 2015 pour une durée d'une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>. dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup>. ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce tel que précisé dans le rapport de gestion.

### CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené un entretien avec une personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des informations publiés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

L'un des commissaires aux comptes,  
Deloitte & Associés

Frédéric Neige  
Associé

3. Informations quantitatives : Nombre d'arrivées, départs, licenciements, Nombre d'accident du travail, Nombre de maladies professionnelles, Part des femmes au conseil de surveillance  
Informations qualitatives : Risques de maladies professionnelles (stress au travail), Engagement en matière de lutte contre les discriminations lors des recrutements et dans l'évolution de carrière, Publications de l'AFIC sur l'impact économique et social du capital investissement et Code de déontologie et guides des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement de l'AFIC





# 02

## GOUVERNANCE

1 / CONFORMITÉ AU CODE  
DE GOUVERNANCE  
— 34

2 / ORGANES D'ADMINISTRATION  
ET DE DIRECTION : COMPOSITION  
ET FONCTIONNEMENT  
— 35

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur — 35  
2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés — 40  
2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant — 40

3 / RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES  
— 41

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel — 41  
3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages — 44

4 / PARTICIPATION DANS LE CAPITAL  
ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES  
DE LA SOCIÉTÉ  
— 45

5 / GESTION DES RISQUES  
— 46

6 / RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
ET LE CONTRÔLE INTERNE  
— 50

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance — 50  
6.2 / Procédures de contrôle interne — 50  
6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales — 53  
6.4 / Gestion des risques — 53  
6.5 / Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance — 53  
6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques — 53

7 / RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE  
DE COMMERCE SUR LE RAPPORT  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE  
— 54

# 1 / Conformité au Code de Gouvernance

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CEN°809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009 ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émission de telles valeurs mobilières.

La Société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprise sur les points suivants :

- concernant la gouvernance : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un Comité d'Audit). L'IDI considère que du fait de sa taille modeste, ces règles ne lui paraissent pas adaptées ;
- concernant la rémunération des dirigeants, le Gérant étant une personne morale. De ce fait, les recommandations suivantes ne peuvent être mises en œuvre :
  - mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission) ;
  - supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives ;
  - mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

# 2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

## 2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur

### 2.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PRÉSENTATION DU CENSEUR

Au cours de l'exercice 2014, la composition du Conseil de Surveillance a évolué pour tenir compte notamment de la nécessité d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance et afin de renforcer son efficacité en resserrant le nombre de membres. C'est ainsi que le mandat de quatre membres du Conseil de Surveillance n'a pas été renouvelé (MM. Jean Gatty, Olivier Dousset, Renaud Girard et Patrice de Maistre) et que Mme Domitille Méheut est entrée au Conseil de Surveillance. Enfin six membres ont été renouvelés dans leur mandat. Le Conseil de Surveillance est désormais composé de huit membres.

#### Présidente du Conseil de Surveillance

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prénom, Nom</b> | <b>Luce GENDRY</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de naissance  | Née le 8 juillet 1949                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Adresse            | 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Mandats            | Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Autres mandats     | Chairman de Cavamont Holdings Ltd, administrateur des sociétés FFP, Nexity, Numéricable et Sudden.<br>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI, Associé-Gérant de Rothschild et Cie et de Rothschild et Cie Banque, administrateur d'INEA.<br>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque, en charge plus particulièrement du Conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien Directeur Financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale. |

#### Vice-Président du Conseil de Surveillance

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Société</b>    | <b>FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Fonction          | Directeur Général de FFP Invest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de naissance | Né le 6 juillet 1955 (59 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Adresse           | 75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mandats           | Premier mandat le 24 avril 2012 par cooptation en remplacement de FFP ; ce mandat expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Autres mandats    | Président du Conseil de Surveillance de Financière Guiraud SAS, membre du conseil de surveillance de IDI Emerging Markets, de ONET et Zodiac Aerospace, administrateur de ORPEA, LT Participations, IPSOS, SEB SA, SANEF et Gran Via 2008. Gérant de FFP-Les Grésillons et membre du comité exécutif de LDAP.<br>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Gérant de Valmy-FFP.<br>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. Chagnon est diplômé de l'ESSEC, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et en est le Directeur Général Délégué depuis 2003. |

#### Membres du Conseil de Surveillance

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prénom, Nom</b> | <b>Philippe CHARQUET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fonction           | Administrateur de Voltaire Ltd                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de naissance  | Né le 8 septembre 1963 (51 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Adresse            | 46 rue de Varenne, 75007 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mandats            | Premier mandat le 30 juin 2011, renouvelé le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Autres mandats     | Président de Generis Capital Partners SAS, administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne), Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg), Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni).<br>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni), membre du Conseil d'Administration de Awox SA (France), membre du Conseil d'Administration de Digital Route AB (Suède), membre puis Vice-Président du Conseil d'Administration de OneAccess Networks SA (France), Gérant de SSCV Sarl (Luxembourg).<br>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de Conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de Conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventes Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est Managing Partner (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS et administrateur de Voltaire Ltd. |

| Prénom, Nom       | Gilles ETRILLARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de naissance | Né le 2 septembre 1957 (57 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Adresse           | 24-26 rue Ballu, 75009 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Mandats           | Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Autres mandats    | <p>Président et administrateur de LFPI SA, membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS, membre du conseil de surveillance de CCA International SA, Censeur du conseil de surveillance de SPC SAS.</p> <p>Représentant de LFPI SAS : membre du conseil de surveillance de Explinvest SAS et de Financière Aurenis ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners ; administrateur de JJA SA ; Président de Ballu Invest SAS, Censeur au conseil de surveillance de Stella Holding SAS.</p> <p>Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS.</p> <p>Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 SAS.</p> <p>Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo.</p> <p>Co-gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL.</p> <p>Membre du conseil de FLE sa.</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS).</p> <p>Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 (SAS), Holgat (SAS).</p> <p>Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS).</p> <p>Représentant de La Foncière LFPI, Président de : Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière).</p> <p>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur).</p> <p>M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.</p> |

| Prénom, Nom       | Aimery LANGLOIS-MEURINNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Investisseur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de naissance | Né le 27 mai 1943 (71 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Adresse           | 6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mandats           | Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Autres mandats    | <p>Administrateur de Banque Baring Brothers Sturdza SA (Suisse)</p> <p>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France), administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse), de Société de la Tour Eiffel SA (France), de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas), de E.I. Sturdza Strategic Management (Guernsey) , membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France).</p> <p>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), Managing Director et membre du Comité Exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), Managing Director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président-Directeur Général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).</p> |

| Prénom, Nom       | Domitille MEHEUT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Directeur d'investissement de Phison Capital                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date de naissance | Née le 8 septembre 1973 (41 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Adresse           | 81 avenue Bosquet 75007 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mandats           | Premier mandat le 26 juin 2014 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Autres mandats    | <p>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme directeur d'investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 directeur d'investissement de Phison Capital.</p> |

| Prénom, Nom       | François THOMAZEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Président du Directoire de Foncière de Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de naissance | Né le 7 juin 1949 (65 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Adresse           | 41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mandats           | Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011 et le 4 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Autres mandats    | Président du Conseil d'Administration de Allianz Belgium, Foncière des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> Arrondissements de Paris, Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV), Président du Directoire de FONCIERE DE PARIS, Censeur de Idinvest Partners et de Locindus, Membre du Conseil de Surveillance de SAS Consolidation & Développement Gestion, Administrateur de Bolloré, représentant permanent de Foncière de Paris au Conseil de Eurosic.<br><br>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :<br>Vice-Président du Conseil d'Administration de Locindus, Censeur de Neufilze Europe Expansion (SICAV).<br>Président-Directeur Général de Allianz France International.<br>Président du Conseil d'Administration : Allianz BrasilSeguros (Brésil), Acar (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Château LaroseTrintaudon, Compañía Colombiana de Inversión Colseguros (Colombie).<br>Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity.<br>Vice Président du Conseil d'Administration : AGF RAS Holding (Pays-Bas). Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès.<br>Vice Président délégué : Mondial Assistance AG (Suisse), Directeur Général : Allianz Holding France SAS.<br>Directeur Général Délégué et administrateur : AGF Holding, d'Allianz France. Représentant permanent d'Allianz France au Conseil d'Administration de Allianz Banque.<br>Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE Allianz Informatique, Locindus.<br>Administrateur : Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene, Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz Investment Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n° 3) Ltd (Royaume-Uni), Protexia France.<br>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François Thomazeau a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et Contrôle de Gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur Administratif et Financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président-Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président-Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Depuis 2010, il est Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> arrondissements. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François Thomazeau est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris. |

| Prénom, Nom       | Bertrand VOYER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Administrateur et Président du Comité d'Investissement de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers et Société Centrale Prévoir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de naissance | Né le 8 novembre 1940 (74 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Adresse           | 19 rue d'Aumale, 75306 Paris Cedex 09                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mandats           | Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Autres mandats    | Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil de Surveillance de Gimar Finance.<br>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Président-Directeur Général de Société Centrale Prévoir. Représentant permanent de la société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la société Gestion Prévoir.<br>Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, Directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971-1981), Directeur de la société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981-1986). Bertrand Voyer entre au groupe Prévoir en 1986. Depuis 1990, il est Président des sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers et, depuis 1995, il est Président-Directeur Général de la holding société Centrale Prévoir. |

## Censeur

| Prénom, Nom       | Louis de MURARD                                                                                                |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonction          | Directeur Administratif et Financier de Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller                        |
| Date de naissance | Né le 1 <sup>er</sup> novembre 1949 (65 ans)                                                                   |
| Adresse           | 27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine                                                            |
| Mandats           | Premier mandat le 30 juin 2010, renouvelé le 26 juin 2013 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2015. |
| Autres mandats    | Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.                                                     |

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de FFP Invest venant à échéance lors de cette Assemblée Générale, il sera proposé de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 2.1.2. INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'est concerné par l'un de ces critères, à l'exception de :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne ;
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne, qui ont de ce fait un lien familial proche avec le Gérant.

Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que FFP Invest détient plus de 10 % du capital et des droits de vote d'IDI.

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants au sein de ce Conseil représente un ratio de 77,77 % ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise.

### 2.1.3. LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

#### Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe précédent (2.1.2.).

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

#### Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, et qu'à la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

### Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité quoique le Code MiddleNext recommande la mise en place de plusieurs comités. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place de tels Comités.

Le Comité d'Audit se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer, M. François Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire.

Chacun des membres du comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et de son indépendance, en particulier le Président du comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
  - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
  - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
  - les provisions sur titres de participations ;
  - les engagements hors bilan ;
  - l'évolution des procédures judiciaires.
2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
  - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
  - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
  - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
  - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
  - la revue des communiqués financiers.

En 2015, le comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2014, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 10 avril et 23 juillet. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

#### Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du Code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

## Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

## Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois :

### 24 avril 2014

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 ;
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (26 juin 2014 à 10 h 30) :
  - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
  - Rapport du Conseil et Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne ;
  - Projet de résolutions.
- Compte rendu d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 :
  - ANR de l'IDI au 31 mars 2014.
- Questions diverses :
  - Autorisation de conventions réglementées :
    - Conventions de trésorerie ADFI 3, ADFI 5, ADFI 6 ;
    - Convention avec Financière Varatedo, dont le Gérant est M. Gilles Etrillard ;
  - Co-investissement de l'équipe d'investissement ;
  - Communiqué de presse ;
  - Calendrier des réunions mis à jour.

### 26 juin 2014

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 ;
- Renouvellement du mandat de la Présidente du Conseil de Surveillance ;
- Renouvellement du mandat du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Questions diverses.

### 30 juillet 2014

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 26 juin 2014 ;
- Activité au 1<sup>er</sup> semestre 2014 ;
- Comptes au 30 juin 2014 et rapport financier semestriel ;
- Faits significatifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et perspectives ;
- Communiqué de presse ;
- Questions diverses.

### 6 novembre 2014

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30 juillet 2014 ;
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2014) ;
- Questions diverses :
  - Versement d'un acompte sur dividende ;
  - Autorisation d'une convention réglementée : convention de trésorerie ;
  - Évolution de la structuration de l'intéressement des équipes *private equity* France de l'IDI ;
  - Projet de communiqué ;
  - Calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 72,16 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le secrétaire général et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence, compte-rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

## Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 a décidé l'attribution d'une somme globale de 73 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition. Le montant a été ramené à 69 000 euros en novembre 2012.

## Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur :

- aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;

- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

### 2.2.1. PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

**Christian Langlois-Meurinne**

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

#### Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

##### Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :

##### Sociétés sœurs :

Représentant permanent de Ancelle et Associés au Conseil d'Administration d'IDI Asset Management

##### SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

##### SAS :

Président de Ancelle et Associés Président de Ogi Alban

Président de Financière Bagatelle

Président du Conseil de Surveillance de Domosys Finance

Président de ADFI 3

Président de ADFI 5

Président de ADFI 6

Membre du Comité de Surveillance de Financière Miro

Membre du Comité Stratégique de Winnicare

Représentant permanent de ADFI 5 en qualité de Censeur au Comité de Surveillance de Financière Mériquet

##### GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

##### Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alban

Audiris EURL

### SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : ADFI 2, Domaine Romaneira, JG Capital Management, Financière Bagatelle, Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France, administrateur de Finidi. Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

### 2.2.2. DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance, le Censeur ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du Gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

## 2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant

Voir page 34 et suivantes et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 50 à 53 du document de référence.

# 3 / Rémunération et avantages

## 3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

### 3.1.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2014 représentent un montant global brut de 69 000 euros, répartis à hauteur de 11 000 euros pour le Président, de 5 000 euros pour chacun des membres, excepté pour Mme Domitille Meheut qui est arrivée en cours d'année et MM. Gatty, de Maistre, Dousset et Girard dont le mandat

n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale du 26 juin 2014, et pour le Censeur et de 3 375 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 4 875 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

| Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants |                                             |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS                                                                                | Montants versés au cours de l'exercice 2013 | Montants versés au cours de l'exercice 2014 |
| <b>Mme Luce GENDRY, Présidente</b>                                                                                |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 10 000                                      | 11 000                                      |
| Autres rémunérations                                                                                              | 0                                           | 0                                           |
| <b>FFP Invest, VicePrésident</b>                                                                                  |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations (comité d'audit)                                                                             | 3 375                                       | 3 375                                       |
| <b>Mme Domitille MEHEUT</b>                                                                                       |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 0                                           | 4 000                                       |
| Autres rémunérations                                                                                              | 0                                           | 0                                           |
| <b>M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE</b>                                                                                |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations                                                                                              | 0                                           | 0                                           |
| <b>M. Philippe CHARQUET</b>                                                                                       |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations (comité d'audit)                                                                             | 3 375                                       | 3 375                                       |
| <b>M. Gilles ETRILLARD</b>                                                                                        |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations                                                                                              | 0                                           | 0                                           |
| <b>M. François THOMAZEAU</b>                                                                                      |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations (présidence du comité d'audit)                                                               | 4 875                                       | 4 875                                       |
| <b>M. Bertrand VOYER</b>                                                                                          |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations (comité d'audit)                                                                             | 3 375                                       | 3 375                                       |
| <b>M. Louis de MURARD, Censeur</b>                                                                                |                                             |                                             |
| Jetons de présence                                                                                                | 4 000                                       | 5 000                                       |
| Autres rémunérations                                                                                              | 0                                           | 0                                           |

**Membres dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 26/06/2014****M. Jean GATTY**

|                      |       |       |
|----------------------|-------|-------|
| Jetons de présence   | 4 000 | 1 000 |
| Autres rémunérations | 0     | 0     |

**M. Patrice de MAISTRE**

|                      |       |       |
|----------------------|-------|-------|
| Jetons de présence   | 4 000 | 1 000 |
| Autres rémunérations | 0     | 0     |

**M. Olivier DOUSSET**

|                      |       |       |
|----------------------|-------|-------|
| Jetons de présence   | 4 000 | 1 000 |
| Autres rémunérations | 0     | 0     |

**M. Renaud GIRARD**

|                      |       |       |
|----------------------|-------|-------|
| Jetons de présence   | 4 000 | 1 000 |
| Autres rémunérations | 0     | 0     |

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, représentant de FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2013 et 2014.

### 3.1.2. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE ET DE SES DIRIGEANTS

#### Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

- Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 3 087 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2014 (1 517 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014 (333 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2014 (1 237 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 533 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 535 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes 2014 par l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice 2013, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 2 549 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum

fixé par les statuts pour l'exercice 2013 (1 487 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2012 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2013 (284 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2013 (778 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014.

Synthèse des rémunérations versées au Gérant (en milliers d'euros) :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| 2013                    | 2 549 |
| 2014                    | 3 087 |
| 2015 (avant complément) | 2 068 |

#### Adhésion aux recommandations du Code sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middledenext (cf. page 34 pour les exceptions à son application).

#### Rémunération du Président du Gérant

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et le 27 juin 2014 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2019.

Au cours des exercices 2013 et 2014, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

|                                       | Exercice 2013  |                 | Exercice 2014  |                 |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
|                                       | Montants dus   | Montants versés | Montants dus   | Montants versés |
| – Rémunération fixe                   | 550 000        | 550 000         | 563 750        | 563 750         |
| – Rémunération variable annuelle      | N/A            | N/A             | N/A            | N/A             |
| – Rémunération variable pluriannuelle | N/A            | N/A             | N/A            | N/A             |
| – Rémunération exceptionnelle         | N/A            | N/A             | N/A            | N/A             |
| – Jetons de présence                  | N/A            | N/A             | N/A            | N/A             |
| – Avantages en nature                 | voiture        | voiture         | voiture        | voiture         |
| <b>Total</b>                          | <b>550 000</b> | <b>550 000</b>  | <b>563 750</b> | <b>563 750</b>  |

| Contrat de travail                                                                                                                                                       |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions |     | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|
| Oui                                                                                                                                                                      | Non | Oui                               | Non | Oui                                                                                                           | Non | Oui                                                  | Non |
| X <sup>(a)</sup>                                                                                                                                                         |     | Axiva                             |     | X <sup>(b)</sup>                                                                                              |     |                                                      | X   |
| <i>(a) Contrat de travail IDI suspendu.</i>                                                                                                                              |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                      |     |
| <i>(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.</i> |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                      |     |

### Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1<sup>er</sup> janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 625 420 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dividende versé à l'Associé commandité (en euros) :

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| 2013 (au titre de l'exercice 2012) | 1 543 485 |
| 2014 (au titre de l'exercice 2013) | 1 586 394 |
| 2015 (au titre de l'exercice 2014) | 1 625 420 |

### 3.1.3. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET SES DIRIGEANTS

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### 3.1.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

#### Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

### Options d'achat d'actions

Néant.

### Options de souscription d'actions

Néant.

### Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'un intéressement sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options et mécanismes équivalents portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options et mécanismes équivalents sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options et mécanismes équivalents sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

En 2014, la formalisation juridique de cet intéressement a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

#### **Bons de souscription d'actions**

Néant.

### **3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 117 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,49 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

# 4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

## Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 278 actions représentant 1 452 556 droits de vote au 31 décembre 2014.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

## Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2014 est le suivant :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Luce GENDRY              | 1       |
| FFP Invest               | 726 146 |
| Aimery LANGLOIS-MEURINNE | 100     |
| Gilles ETRILLARD         | 1       |
| François THOMAZEAU       | 20      |
| Bertrand VOYER           | 10      |

**726 278**

# 5 / Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## Différends et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 82 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 3.2.5 page 93 du présent document de référence).

## Risques industriels et environnementaux

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

## Risques de liquidités

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 80 du présent document de référence).

## Risques de marché

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 80 et 81 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la chef comptable sous le contrôle du contrôleur interne. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par le Président du Gérant (Ancelle et Associés).

### Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 80 et 81 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (Directeurs Associés, Directeur, Chargés d'affaires) qui gère moins de dix dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, le Secrétaire Général et la Chef Comptable. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

## Assurances et couverture des risques

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

## Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 107 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

## Risques liés à l'activité de capital investissement

Les principaux risques liés aux opérations de capital investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ;
- et les autres risques mentionnés ci-après.

### RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 40 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2014, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

### RISQUES LIÉS À L'INSOLVABILITÉ DES PARTICIPATIONS ET AUX LITIGES QUI PEUVENT EN DÉCOULER

Au 31 décembre 2014, le portefeuille comprend très peu de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives. Certaines très anciennes, n'étant toujours pas radiées du Registre du commerce et des sociétés, sont maintenues à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, les participations faisant l'objet de procédures collectives sont intégralement provisionnées et inscrites dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

### RISQUES D'ILLIQUIDITÉ DES PARTICIPATIONS

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

### RISQUES DE PERTE D'ACTIFS

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

### RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI EM.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

### RISQUES PARTICULIERS LIÉS AUX OPÉRATIONS AVEC EFFET DE LEVIER

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des mid-caps visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

### RISQUES PARTICULIERS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL RISQUE ET DE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 0,4 million d'euros en valeur de marché et représentent 0,15 % des Immobilisations Financières au 31 décembre 2014. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

## Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

## Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

## Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 60 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 22,22 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

## Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

## Risques liés à la détention d'informations privilégiées

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

## Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

# 6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Il a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

Il a été établi en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Il a été préparé avec l'appui du Secrétaire Général et de la Chef Comptable. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

## 6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
  - le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
  - la rémunération des mandataires sociaux ; et
  - les autres éléments de gouvernance ;
- sont présentées en pages 34 à 45 du présent document de référence.

## 6.2 / Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Asset Management, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
  - l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
  - le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
  - la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2014, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En outre, IDI Asset Management a recruté en 2012 un contrôleur interne chargé également de la conformité.

### 6.2.1. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

#### 6.2.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et sa filiale IDI Asset Management et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets et le troisième d'Idinvest Partners.

## a) IDI, IDI Asset Management et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Les salariés de IDI Asset Management doivent respecter son règlement intérieur et le « Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent ». Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI et IDI Asset Management étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI Asset Management) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

c) Idinvest Partners, en tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, dispose de ses propres Manuels de Procédures et de contrôle interne.

### 6.2.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le mid-cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 6.2.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre ;
- pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Elles sont ensuite validées par plusieurs

comités internes puis soumis pour l'activité fonds de fonds aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

En outre, toutes les entités du Groupe IDI (à l'exception d'Idinvest Partners qui dispose de l'ensemble de ces moyens en interne) trouvent au niveau de l'IDI, en fonction des ressources dont elles disposent dans leur propre structure, un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI Asset Management. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie et/ou le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

## 6.2.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

### Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. De nouveaux logiciels ont été acquis en 2010 auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

### Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2014, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la direction comptable et financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

### Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

### Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

## 6.2.3. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer. M. Thomazeau est Président de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

### Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
  - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
  - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
  - les provisions sur titres de participations ;
  - les engagements hors bilan ;
  - l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
  - l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
  - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
  - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
  - la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

### **6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

### **6.4 / Gestion des risques**

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 46 à 49 du document de référence (Gestion des Risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2015 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

### **6.5 / Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance**

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance a été portée à 22 %, contre 9 % au 31 décembre 2013, conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011, avec l'arrivée notamment de Mme Domitille Méheut en juin 2014.

### **6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques**

Ces éléments figurent en pages 49 et 106 et s.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 28 avril 2015.

Le Président du Conseil de Surveillance

# 7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly, le 28 avril 2015  
Les Commissaires aux Comptes

B&A AUDIT

Nathalie Bollet-flamand

Deloitte & Associés

Frédéric Neige





# 03

---

## COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1 / LES COMPTES CONSOLIDÉS  
— 58

4 / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014  
— 62

2 / LES COMPTES SOCIAUX  
— 60

5 / PERSPECTIVES FINANCIÈRES  
— 63

3 / ACTIF NET RÉÉVALUÉ  
— 60

6 / ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS  
— 63

# I / Les comptes consolidés

## Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2014, seules les filiales Idi Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à IFRS 10 et IAS 39.

## Bilan

a) À l'actif, fin 2014, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 288,7 millions d'euros dont 10,5 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 52 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 62,2 millions d'euros ;
- des cessions et remboursements pour 40,8 millions d'euros ;
- les variations d'intérêts pour 0,1 million d'euros ; et
- les variations de valeur pour 30,5 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 14,7 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 4,7 millions d'euros d'autres actifs ;
- 6,6 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 2,8 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2014 à 255,2 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 5,5 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 42,7 millions d'euros, elles concernent principalement les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* et notamment ceux pris vis-à-vis d'IDI Emerging Markets pour 10,42 millions d'euros et une dette auprès d'une filiale de 27,3 millions d'euros.

## Résultat

L'exercice 2014 se solde par un bénéfice net consolidé de 33,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 34,6 millions d'euros dont :  
 – 43,2 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;  
 – <8,6> millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 1,4 millions d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres ;
- 30,4 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 11,3 de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 2,4 d'intérêts et 8,9 de dividendes.

Le résultat financier s'élève à 0,2 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 1,1 million d'euro.

## PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

| (En milliers d'euros)                                 | 2014           | 2013           |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel                                 | 34 567         | 8 167          |
| Résultat avant impôt                                  | 34 820         | 7 930          |
| Charge d'Impôts (produit)                             | -1 109         | -966           |
| <b>Résultat net</b>                                   | <b>33 711</b>  | <b>8 896</b>   |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                    | <b>33 711</b>  | <b>8 896</b>   |
| <b>Résultat net part Groupe par action (en euros)</b> | <b>4,7</b>     | <b>1,24</b>    |
| Immobilisations corporelles/incorporelles             | 599            | 902            |
| Immobilisations financières                           | 288 699        | 236 728        |
| Stocks et Créances                                    | 4 695          | 8 727          |
| VMP et disponible                                     | 9 429          | 15 053         |
| <b>Total actif/passif</b>                             | <b>303 422</b> | <b>261 410</b> |
| Capitaux propres part Groupe                          | 255 188        | 241 656        |
| Intérêts minoritaires                                 | 8              | 8              |
| Provisions pour risques et charges                    | 5 473          | 4 929          |
| Dettes financières                                    | 27 853         | 36             |
| Autres dettes                                         | 14 901         | 14 781         |

## Évolution des capitaux propres part du Groupe

La situation nette part du Groupe est passée de 241,7 millions d'euros fin 2013 à 255,2 millions d'euros fin 2014, soit une augmentation de 13,5 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2014 (<20,2> millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (33,7 millions d'euros).

## Financement

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe baisse de 5,7 millions d'euros passant de 15,1 millions d'euros à fin 2013 à 9,5 millions d'euros fin 2014.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit <11,6> millions d'euros dont <62,4> millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 39,5 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 11,3 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- des avances financières pour 27,8 millions d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour <0,2> million d'euros ;
- les dividendes distribués pour <20,2> millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit <1,5> millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, le Groupe IDI bénéficie d'une ouverture de crédit (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier.

## Délais de paiement

Les montants dus à ses fournisseurs par l'IDI s'établissent à 1,89 million d'euros contre 1,07 million d'euros fin 2013. Sur ce montant :  
 – 1,75 million d'euros correspond à des factures à recevoir contre 1,02 million d'euros en 2013 ;  
 – 0,13 million d'euros correspond à des factures non échues contre 0,05 million d'euros en 2013.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

## 2 / Les comptes sociaux

### Bilan

a) À l'actif, fin 2014, les immobilisations corporelles sont de 0,6 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 240,9 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 13,4 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 0,9 million d'euros de créances (essentiellement créances fiscales).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 209,6 millions d'euros fin 2014, contre 223,1 millions d'euros fin 2013. Cette diminution de 13,5 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2014 (6,7 millions d'euros) diminué du solde du dividende 2014 versé aux actionnaires de l'IDI (8,8 millions) et de l'acompte sur dividende versé fin 2014 (11,4 millions).

La provision pour risques est portée à 5,5 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 41,5 millions d'euros, dont essentiellement :

- 10,5 millions d'euros de titres restant à libérer concernant principalement la société IDI Emerging Markets,
- 29,1 millions d'euros de dettes financières principalement auprès d'une filiale.
- 1,9 million d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.).

### Résultat

L'exercice 2014 se solde par un bénéfice net de 6,7 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 4,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 7,8 millions d'euros (contre <7,2> millions en 2013), alors que le résultat financier est positif de 12,2 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est positif de 2,3 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat positif sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal est créditeur et s'élève à 0,1 million d'euros.

## 3 / Actif net réévalué

### Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

#### Instruments de capitaux propres

##### a) Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

##### b) Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

### c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

#### Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

## Évaluation des parts de l'Associé commandité

### RAPPORT DE ASSOCIÉS EN FINANCE – 31 MARS 2015

Professeur Bertrand Jacquillat, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas uniquement pour l'exercice 2000 et pour l'exercice 2010.

Associés en Finance procède, pour le calcul de l'actif net réévalué, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2013 à 19,1 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2014, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

## Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2014 70,4 M€ de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 28,6 M€, soit 99 M€ au total. Les dividendes de

l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 11,2 M€. Ces derniers représentent donc 10,2 % de la rentabilité globale (11,2 M€ divisés par 11,2 M€ plus 99 M€). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 25,66 M€ (10,2 % de 252,4 M€, montant de l'ANR dont on déduit le dividende de l'Associé commandité).

## Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2014, pouvait être évalué à 11,35 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2014 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- Prime de risque spécifique :  $6,03 \% \times 1,2 = 7,24 \%$
- Prime spécifique d'illiquidité / taille :  $2,49 \% \times 1,82 = 4,54 \%$
- Résidu :  $-0,43 \%$
- Taux d'actualisation :  $7,24 \% + 4,54 \% - 0,43 \% = 11,35 \%$

qui se compare à 8,10 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 2,7 % en moyenne sur les quatre dernières années (TMO de 2011 à 2014). Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende précipitaire est égale au quotient du dividende 2014, 1,625 M€, majoré de 1,89 % au titre de l'indexation en 2014, divisé par la différence entre 11,35 % et 2,7 %, soit 19,1 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 13,4 M€.

## Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 25,7 M€ à 13,4 M€. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2014 le milieu de cette fourchette, soit 19,5 M€, qui marque une légère augmentation par rapport à la valeur de 19,1 M€ à fin 2013, et qui se compare à la variation de 14,1 % de l'ANR (avant distribution d'un total de 2,60 € par action) en 2014 pour les actionnaires commanditaires. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

## Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2014 estimé à 254 millions d'euros, est réparti entre :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Part des commandités    | 19,5  |
| Part des commanditaires | 234,5 |

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 173 160 actions soit :

|           |                               |
|-----------|-------------------------------|
| 7 221 562 | actions existantes à fin 2014 |
| 45 640    | actions propres à fin 2014    |

**7 175 922**

L'ANR par action à fin 2014 est ainsi de 32,68 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2013 (30,83 euros) diminué du solde du dividende 2013 (1 euro) et de l'acompte sur dividende 2014 (1,60 euro) versés en 2014, soit 28,23 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 15,76 % sur la période.

## 4 / Affectation du résultat 2014

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1<sup>er</sup> janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 625 420 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui s'applique au titre de l'exercice 2014.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) un dividende de 2,85 euros par action (contre 4 euros en 2013) composé d'un dividende ordinaire de 1,25 euro par action et d'un dividende exceptionnel de 1,60 euro par action. Le dividende ordinaire représente 3,65 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2014 (retraité de l'acompte de 1,60 euro versé en novembre 2014).<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 1,60 euro par action ayant été mis en paiement le 28 novembre 2014, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1,25 euro par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2014 comme suit (en euros) :

|                                                                                                                            |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Report à nouveau                                                                                                           | 26 316 299        |
| Bénéfice net de l'exercice                                                                                                 | 6 737 755         |
| Soit un solde disponible de                                                                                                | 33 054 054        |
| Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :                                                                            |                   |
| Dotation à la réserve légale                                                                                               | entièrement dotée |
| Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)                                                                  | 1 625 420         |
| Dividende aux actionnaires commanditaires (a)                                                                              | 20 509 601        |
| Acompte sur dividende payé le 28 novembre 2014 à valoir sur le dividende 2014 (soit 1,60 euro par action) <sup>(b)</sup>   | 11 482 648        |
| Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (soit 1,25 euro par action) <sup>(a)</sup> | 9 026 953         |
| Report à nouveau                                                                                                           | 10 919 034        |
| <b>Total égal au disponible</b>                                                                                            | <b>33 054 054</b> |
| <sup>(a)</sup> Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2014, soit 7 221 562 actions.  |                   |
| <sup>(b)</sup> Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.                |                   |

Ce dividende sera mis en paiement après le 2 juillet 2015. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

| Exercice (en euros) | Dividende           |
|---------------------|---------------------|
| 2011                | 4,50 <sup>(a)</sup> |
| 2012                | 1,15                |
| 2013                | 4,00 <sup>(b)</sup> |

*(a) Dont 1,15 euro de dividende ordinaire et 3,35 euros de dividende exceptionnel.*  
*(b) Dont 1,15 euro de dividende ordinaire et 2,85 euros de dividende exceptionnel.*

## 5 / Perspectives financières

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR alors que le contexte économique, notamment pour les PME reste difficile.

Malgré ce contexte, l'activité est particulièrement soutenue et le Groupe a acquis et cédé en 2014 plusieurs investissements significatifs. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015. De nombreuses opportunités sont étudiées par l'équipe d'investissement.

Après avoir versé un dividende de 4 euros par action au titre de l'exercice 2013, dont 1,15 euro de dividende ordinaire, le Groupe maintient un dividende ordinaire représentant plus de 3 % de l'ANR en ligne avec ses objectifs, et cette année, même un peu supérieur.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité portent leurs fruits et se poursuivent.

## 6 / Événements significatifs récents

Au cours du premier trimestre 2015, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2015 s'établit à 33,26 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux Comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2014, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En mars 2015, IDI a cédé sa participation au capital de WFCI, leader mondial de la commercialisation d'espace de fret pour le compte de compagnies aériennes. En avril 2015 une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication en Afrique subsaharienne a été souscrite aux côtés d'Idi Emerging Markets pour un montant de 1,5 million de dollars américains portant ainsi l'engagement total d'IDI à 12 millions USD.



# 04

---

## COMPTES CONSOLIDÉS

1 / BILAN CONSOLIDÉ  
— **66**

2 / COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ  
— **67**

3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE  
CONSOLIDÉS  
— **68**

4 / TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX  
PROPRES  
— **69**

ANNEXE  
— **70**

- 1 / Base de préparation des comptes consolidés — 70
- 2 / Méthodes comptables — 70
- 3 / Périmètre de consolidation — 74
- 4 / Notes explicatives — 74
- 5 / Autres informations — 80
- 6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice — 84
- 7 / Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés — 85

# 1 / Bilan consolidé

## ACTIF

| ACTIF                                            | Note | 31/12/2014     | 31/12/2013     |
|--------------------------------------------------|------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles                    |      | 0              | 0              |
| Immobilisations corporelles                      |      | 599            | 902            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 4.1  | 288 699        | 236 728        |
| Autres actifs non courants                       | 4.3  | 3 808          | 3 078          |
| <b>Actifs non courants</b>                       |      | <b>293 106</b> | <b>240 708</b> |
| Créances courantes                               | 4.3  | 887            | 5 649          |
| Valeurs mobilières de placement                  | 4.2  | 6 594          | 8 506          |
| Disponibilités                                   | 4.2  | 2 835          | 6 547          |
| <b>Actifs courants</b>                           |      | <b>10 316</b>  | <b>20 702</b>  |
| <b>Total actif</b>                               |      | <b>303 422</b> | <b>261 410</b> |

## PASSIF

| PASSIF                                           | Note | 31/12/2014     | 31/12/2013     |
|--------------------------------------------------|------|----------------|----------------|
| Capital social                                   | 4.5  | 51 273         | 51 273         |
| Primes                                           |      | 131 427        | 131 427        |
| Réserves                                         |      | 38 777         | 50 060         |
| Résultat de l'exercice                           |      | 33 711         | 8 896          |
| <b>Capitaux propres part groupe</b>              |      | <b>255 188</b> | <b>241 656</b> |
| Intérêts minoritaires                            |      | 8              | 8              |
| <b>Capitaux propres consolidés</b>               |      | <b>255 196</b> | <b>241 664</b> |
| Provisions pour risques et charges               | 4.6  | 5 473          | 4 929          |
| Dette financière non courante                    |      | 27 820         | 0              |
| Autres passifs non courants                      | 4.4  | 7 291          | 8 641          |
| <b>Passifs non courants</b>                      |      | <b>40 584</b>  | <b>13 570</b>  |
| Dette financière courante                        |      | 33             | 36             |
| Dettes d'exploitation et autres passifs courants | 4.4  | 7 610          | 6 140          |
| <b>Passifs courants</b>                          |      | <b>7 643</b>   | <b>6 176</b>   |
| <b>Total passif</b>                              |      | <b>303 422</b> | <b>261 410</b> |

## 2 / Compte de résultat consolidé

|                                                           | Note       | 31/12/2014    | 31/12/2013    |
|-----------------------------------------------------------|------------|---------------|---------------|
| Variations de juste valeur                                |            | 30 438        | 12 489        |
| Plus-values (moins-values) sur cessions de la période     |            | 1 434         | -419          |
| Dividendes                                                |            | 8 986         | 1 006         |
| Intérêts                                                  |            | 2 428         | 3 891         |
| <b>Résultat des activités d'investissement</b>            | <b>4.8</b> | <b>43 286</b> | <b>16 967</b> |
| Autres produits                                           |            | 544           | 578           |
| Charges de personnel                                      |            | -1 481        | -1 333        |
| Impôts et taxes                                           |            | -391          | -333          |
| Achats et charges externes                                |            | -3 238        | -3 363        |
| Autres charges                                            |            | -3 156        | -2 616        |
| Dotations aux amortissements et provisions                |            | -453          | -39           |
| Dotations aux provisions pour risques et charges          |            | -544          | -1 694        |
| <b>Autres produits et charges de l'activité ordinaire</b> |            | <b>-8 719</b> | <b>-8 800</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>                              |            | <b>34 567</b> | <b>8 167</b>  |
| Produits de trésorerie (Charges de financement)           |            | -215          | -26           |
| Différences de change                                     |            | 468           | -211          |
| <b>Résultat avant impôt</b>                               |            | <b>34 820</b> | <b>7 930</b>  |
| Part groupe                                               |            | 34 820        | 7 930         |
| Part minoritaire                                          |            | 0             | 0             |
| Impôt courant et différé                                  | 4.9        | -1 109        | 966           |
| <b>Résultat net</b>                                       |            | <b>33 711</b> | <b>8 896</b>  |
| Part groupe                                               |            | 33 711        | 8 896         |
| Part minoritaire                                          |            | 0             | 0             |
| Résultat net de base par action part du groupe            | 4.5        | 4,70          | 1,24          |
| Résultat net dilué par action part du groupe              | 4.5        | 4,70          | 1,24          |
| <b>Résultat global</b>                                    |            | <b>33 711</b> | <b>8 896</b>  |
| Part groupe                                               |            | 33 711        | 8 896         |
| Part minoritaire                                          |            | 0             | 0             |
| Résultat global de base par action part du groupe         | 4.5        | 4,70          | 1,24          |
| Résultat global dilué par action part du groupe           | 4.5        | 4,70          | 1,24          |

# 3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés

|                                                             | Note | 31/12/2014     | 31/12/2013     |
|-------------------------------------------------------------|------|----------------|----------------|
| Résultat net                                                |      | 33 711         | 8 896          |
| Dotations aux amortissements et provisions                  |      | 997            | 1 733          |
| Variation de valeur                                         | 4.8  | -30 438        | -12 489        |
| Plus-values (Moins-values)                                  | 4.8  | -1 434         | 419            |
| Dividendes                                                  | 4.8  | -8 986         | -1 006         |
| Produits d'intérêts                                         | 4.8  | -2 428         | -3 891         |
| Produits (charges) de trésorerie                            |      | 215            | 26             |
| Impôt                                                       | 4.9  | 1 109          | -966           |
| Var. BFR                                                    |      | 3 230          | -786           |
| Impôt - Intégration fiscale                                 |      | 2 546          | -794           |
| <b>Flux d'exploitation</b>                                  |      | <b>-1 478</b>  | <b>-8 858</b>  |
| Cessions et remboursements                                  |      | 39 564         | 59 100         |
| Acquisitions (actifs financiers)                            |      | -62 295        | -29 352        |
| Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles) |      | -150           | -391           |
| Dividendes                                                  | 4.8  | 8 986          | 1 006          |
| Intérêts                                                    |      | 2 327          | 4 142          |
| <b>Flux d'investissement</b>                                |      | <b>-11 568</b> | <b>34 505</b>  |
| Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)     |      | -215           | -26            |
| Dividendes versés                                           |      | -20 245        | -24 156        |
| Autocontrôle                                                |      | 65             | -74            |
| Remboursement net dette financière                          |      | -3             | -48            |
| Comptes courants d'associés                                 |      | 27 820         | 0              |
| <b>Flux de financement</b>                                  |      | <b>7 422</b>   | <b>-24 304</b> |
| <b>Total des flux de la période</b>                         |      | <b>-5 624</b>  | <b>1 343</b>   |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie - Ouverture          | 4.2  | 15 053         | 13 710         |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie - Clôture            | 4.2  | 9 429          | 15 053         |

# 4 / Tableau de variation des capitaux propres

|                                                 | Capital       | Primes         | Réserves      | Résultat      | Capitaux propres - part du Groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|-------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2012 (*)</b> | <b>51 273</b> | <b>131 427</b> | <b>65 818</b> | <b>8 472</b>  | <b>256 990</b>                    | <b>8</b>              | <b>256 998</b>             |
| Résultat de la période                          |               |                |               | 8 896         | 8 896                             |                       | 8 896                      |
| Distribution de dividendes                      |               |                |               |               |                                   |                       |                            |
| commanditaires                                  |               |                | -22 613       |               | -22 613                           |                       | -22 613                    |
| commandités                                     |               |                | -1 543        |               | -1 543                            |                       | -1 543                     |
| Mise en réserves                                |               |                | 8 472         | -8 472        | 0                                 |                       | 0                          |
| Augmentation / réduction de capital             |               |                |               |               | 0                                 |                       | 0                          |
| Variation autocontrôle                          |               |                | -74           |               | -74                               |                       | -74                        |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>     | <b>51 273</b> | <b>131 427</b> | <b>50 060</b> | <b>8 896</b>  | <b>241 656</b>                    | <b>8</b>              | <b>241 664</b>             |
| Résultat de la période                          |               |                |               | 33 711        | 33 711                            |                       | 33 711                     |
| Distribution de dividendes                      |               |                |               |               |                                   |                       |                            |
| commanditaires                                  |               |                | -18 658       |               | -18 658                           |                       | -18 658                    |
| commandités                                     |               |                | -1 586        |               | -1 586                            |                       | -1 586                     |
| Mise en réserves                                |               |                | 8 896         | -8 896        | 0                                 |                       | 0                          |
| Augmentation / réduction de capital             |               |                |               |               | 0                                 |                       | 0                          |
| Variation autocontrôle                          |               |                | 65            |               | 65                                |                       | 65                         |
| <b>Capitaux propres au 31 Décembre 2014</b>     | <b>51 273</b> | <b>131 427</b> | <b>38 777</b> | <b>33 711</b> | <b>255 188</b>                    | <b>8</b>              | <b>255 196</b>             |

(\*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

# Annexe

## 1 / Base de préparation des comptes consolidés

### 1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et disponible sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

### 1.2. ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

#### Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

- IAS 32 Amendements « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».
- IAS 36 Amendements « Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- IAS 39 Amendements « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».
- IFRS 10, 11 et 12 « le paquet de consolidation ».
- IFRS 10, 12 et IAS 27R Amendements « Sociétés d'investissements ».

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 (2011) ainsi que les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27. Ces normes et amendements ont été appliqués de façon rétrospective au 31/12/2013.

#### Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2014

- IFRIC 21 « impôts et taxes (annual improvements) ».

Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation. L'incidence sur les états financiers de ces autres textes est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

#### Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

- IFRS 9 « Instruments financiers ».
- IFRS 14 « comptes de report réglementaire ».
- IFRS 15 « Produit des activités ordinaires des contrats avec clients ».
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010-2012.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2011-2013.

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2014 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

### 1.3. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

## 2 / Méthodes comptables

### 2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

#### Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

### Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

## 2.2. PRÉSENTATION

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du portefeuille d'investissements de l'IDI ainsi que de sa performance, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 10 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les dispositions de la norme IFRS 10 relatives aux entités d'investissement répondent spécifiquement aux besoins de reporting financier des acteurs du capital investissement. L'objectif de leur application anticipée est de fournir au lecteur des états financiers une information financière en juste valeur pour l'ensemble du portefeuille d'actifs financiers de l'IDI, en adéquation avec l'activité de capital-investissement du Groupe.

L'une des principales modifications introduites par la norme porte sur la comptabilisation des entités contrôlées par des entités d'investissement. Celles-ci sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Avant l'application de la norme, les entités contrôlées faisaient l'objet d'une consolidation par intégration globale.

## 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

## 2.4. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

### Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

À ce titre, certains actifs, bien que répondant à la définition de prêt font l'objet d'un classement lors de leur comptabilisation initiale dans la catégorie d'instruments financiers à la juste valeur par le résultat. C'est notamment le cas de certains comptes courants octroyés à des participations dans lesquelles l'IDI a investi dans le cadre de son activité de capital investissement.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

#### Private Equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

#### Private Equity Pays Emergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

#### Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

### Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IAS 39.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

## Instruments de capitaux propres

### a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

### b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

### c. Parts de fonds d'investissement :

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

## Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

En fonction des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, le Groupe classe ses instruments financiers selon 3 niveaux hiérarchiques présentés dans la note 5.3.

## 2.5. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

## 2.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

## 2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,49 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

## 2.8. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

## 2.9. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

## 2.10. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-value en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

### **Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

### **Variation de juste valeur**

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

### **Dividendes**

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

### **Produits d'intérêts**

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

## 2.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

## 2.12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

## 2.13. ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

### 3 / Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2014 comprend les sociétés suivantes :

| Sociétés intégrées globalement | Pays   | Pourcentage d'intérêts<br>au 31/12/2014 | Pourcentage d'intérêts<br>au 31/12/2013 |
|--------------------------------|--------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>IDI</b>                     | France | Mère                                    | Mère                                    |
| GIE MATIGNON I8                | France | 90,0                                    | 90,0                                    |
| IDI SERVICES                   | France | 100,0                                   | 100,0                                   |

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

## 4 / Notes explicatives

### 4.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2014 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

|                                  | Total          | PE Europe      | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres       |
|----------------------------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|--------------|
| <b>Valeur nette fin 2012 (*)</b> | <b>265 546</b> | <b>164 660</b> | <b>62 110</b> | <b>32 823</b>   | <b>5 953</b> |
| Acquisitions                     | 24 180         | 3 717          | 972           | 19 108          | 383          |
| Cessions et remboursements       | -65 236        | -54 290        | -9 708        | -358            | -880         |
| Variation des intérêts           | -250           | -250           |               |                 |              |
| Variation de valeurs             | 12 489         | 13 341         | 721           | -1 184          | -389         |
| <b>Valeur nette fin 2013</b>     | <b>236 728</b> | <b>127 177</b> | <b>54 095</b> | <b>50 389</b>   | <b>5 067</b> |
| Acquisitions                     | 62 220         | 33 354         | 4 321         | 24 532          | 13           |
| Cessions et remboursements       | -40 789        | -14 196        | -3 536        | -22 120         | -937         |
| Variation des intérêts           | 102            | 102            |               |                 |              |
| Variation de valeurs             | 30 438         | 17 411         | 8 472         | 3 864           | 691          |
| <b>Valeur nette fin 2014</b>     | <b>288 700</b> | <b>163 849</b> | <b>63 352</b> | <b>56 665</b>   | <b>4 834</b> |

(\*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement aux prises de participation dans le Groupe WinnCare (matelas anti escarres et lits médicalisés) et dans la société Fidinav (acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec). Les acquisitions en *private equity* Emergents concernent principalement des compléments d'investissement dans la société IHS (tours de télécommunication en Afrique subsaharienne). Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI5 qui porte les participations minoritaires de l'IDI et concernent une prise de participation dans le groupe Alkan (attaches et système d'éjection d'armes).

Les autres acquisitions concernent essentiellement des placements dans des actifs liquides et notamment dans des fonds de gestion alternative.

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *private equity* Europe, les montants reflètent principalement le remboursement partiel du prêt de la société ADFI5 vis-à-vis de l'IDI.

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation de la société de gestion Idinvest Partners et le complément de juste valeur des titres de participation des

filiales non consolidées ADFI5 et ADFI6, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2014.

#### 4.2. VALEURS, MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

|                                               | 2014         | 2013          |
|-----------------------------------------------|--------------|---------------|
| Équivalents de trésorerie                     | 6 594        | 8 506         |
| Trésorerie                                    | 2 835        | 6 547         |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b> | <b>9 429</b> | <b>15 053</b> |

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

#### 4.3. AUTRES ACTIFS

|                                        | 2014         | 2013         |
|----------------------------------------|--------------|--------------|
| Garanties, cautions, séquestre         | 3 808        | 3 078        |
| <b>Créances non courantes</b>          | <b>3 808</b> | <b>3 078</b> |
| Actif d'impôt exigible                 | 303          | 3 846        |
| Comptes courants d'intégration fiscale | 8            | 998          |
| Autre                                  | 576          | 805          |
| <b>Créances courantes</b>              | <b>887</b>   | <b>5 649</b> |

#### 4.4. AUTRES PASSIFS

|                                          | 2014          | 2013         |
|------------------------------------------|---------------|--------------|
| Dettes non courantes sur immobilisations | 7 291         | 8 641        |
| Comptes courants                         | 27 820        |              |
| <b>Autres passifs non courants</b>       | <b>35 111</b> | <b>8 641</b> |
| Dettes d'exploitation                    | 2 180         | 1 371        |
| Dettes courantes sur immobilisations     | 3 261         | 3 913        |
| Comptes courants d'intégration fiscale   | 0             | 0            |
| Autre                                    | 2 169         | 856          |
| <b>Autres passifs courants</b>           | <b>7 610</b>  | <b>6 140</b> |

#### 4.5. CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

##### Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

##### Actions d'autocontrôle

Les actions propres (45 640 à fin 2014) ont été éliminées en consolidation.

## RÉSULTAT PAR ACTION

|                                                                                          | 2014      | 2013      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Résultat net part du Groupe                                                              | 33 711    | 8 896     |
| Nombre d'actions en circulation                                                          | 7 221 562 | 7 221 562 |
| Neutralisation des actions propres                                                       | -45 640   | -48 402   |
| Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice                               | 7 175 922 | 7 173 160 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs      | 7 175 922 | 7 173 160 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs | 7 175 922 | 7 173 160 |
| Résultat de base par action                                                              | 4,70      | 1,24      |
| Résultat dilué par action                                                                | 4,70      | 1,24      |
| Résultat global par action                                                               | 4,70      | 1,24      |

## Dividende

Le dividende au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 4 euros par action. Un acompte sur dividende de 1,60 euro par action a été versé en 2014.

## 4.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

|                                       | Total        | Indemnités de fin de carrière | Post cessions compléments de prix | Différends et litiges |
|---------------------------------------|--------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| <b>Clôture au 31 décembre 2012(*)</b> | <b>3 234</b> | <b>102</b>                    | <b>698</b>                        | <b>2 434</b>          |
| Dotations de la période               | 1 694        |                               |                                   | 1 694                 |
| Reprises pour utilisation             |              |                               |                                   |                       |
| Reprises pour non utilisation         |              |                               |                                   |                       |
| <b>Clôture au 31 décembre 2013(*)</b> | <b>4 928</b> | <b>102</b>                    | <b>698</b>                        | <b>4 128</b>          |
| Dotations de la période               | 5 473        | 117                           | 683                               | 4 672                 |
| Reprises pour utilisation             |              |                               |                                   |                       |
| Reprises pour non utilisation         | -4 928       | -102                          | -698                              | -4 128                |
| <b>Clôture au 31 décembre 2014</b>    | <b>5 473</b> | <b>117</b>                    | <b>683</b>                        | <b>4 672</b>          |

(\*) Après application rétrospective de la norme IFRS 10

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond essentiellement au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds*.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 1.7. « Provisions pour risques et charges ».

## 4.7. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe. En 2014, un impôt différé passif de 1 109 milliers d'euros a été constaté. En 2013, le montant des impôts différés était non significatif.

## 4.8. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

|                                                | Total         | PE Europe     | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres      |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-------------|
| <b>2014</b>                                    |               |               |               |                 |             |
| Variations de juste valeur                     | 30 438        | 17 411        | 8 472         | 3 864           | 691         |
| Plus values                                    | 1 434         | 493           | 0             | 815             | 126         |
| Dividendes                                     | 8 986         | 5 674         | 3 135         | 173             | 4           |
| Intérêts                                       | 2 428         | 2 332         |               | 94              | 2           |
| <b>Résultat des activités d'investissement</b> | <b>43 286</b> | <b>25 910</b> | <b>11 607</b> | <b>4 946</b>    | <b>823</b>  |
| <b>2013</b>                                    |               |               |               |                 |             |
| Variations de juste valeur                     | 12 489        | 13 342        | 721           | -1 184          | -390        |
| Plus values                                    | -419          | -481          | 0             | 0               | 62          |
| Dividendes                                     | 1 006         | 63            | 888           | 52              | 3           |
| Intérêts                                       | 3 891         | 3 891         |               |                 |             |
| <b>Résultat des activités d'investissement</b> | <b>16 967</b> | <b>16 815</b> | <b>1 609</b>  | <b>-1 132</b>   | <b>-325</b> |

## 4.9. IMPÔTS

### Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % :  
IDI Services, ADFI5, Ogi Alban.

En 2014, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 434 milliers d'euros  
contre 998 milliers d'euros en 2013.

### Impôts

|                | 2014         | 2013        |
|----------------|--------------|-------------|
| Impôt exigible | -72          | -966        |
| Impôt différé  | 1 181        |             |
| <b>Total</b>   | <b>1 109</b> | <b>-966</b> |

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

|                                                                            | Taux    | Impôt 2014 | Taux     | Impôt 2013 |
|----------------------------------------------------------------------------|---------|------------|----------|------------|
| Résultat avant impôt                                                       | 34 820  |            | 7 930    |            |
| Charge d'impôt effective                                                   | 3,18 %  | 1 109      | -12,18 % | -966       |
| Différences permanentes                                                    | -0,52 % | -181       | -6,30 %  | -500       |
| Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt | 36,36 % | 12 660     | 65,46 %  | 5 191      |
| Déficits de l'exercice non activés                                         |         | 0          | -28,18 % | -2 235     |
| Impôts différés                                                            | -3,39 % | -1 181     |          | 0          |
| Résultat d'intégration fiscale                                             | 1,25 %  | 434        | 12,56 %  | 996        |
| Contribution additionnelle                                                 |         | 0          |          | 0          |
| Autres                                                                     | 3,55 %  | -1 236     | 1,97 %   | 156        |
| Charge d'impôt théorique                                                   | 33,33 % | 11 605     | 33,33 %  | 2 643      |

Le solde de la créance au titre du report en arrière des déficits que détenait la société IDI fin 2013 a été remboursé par le Trésor Public pour un montant de 1,9 million d'euros. Le solde des déficits reportables au 31 décembre 2014 s'élève à 4,6 millions d'euros.

#### 4.10. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 «Secteurs opérationnels», les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le reporting distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Emergents et Actifs Liquides. La colonne «Autres secteurs» correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

#### *Private Equity* Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

#### *Private Equity* Pays Emergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

#### Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2013 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

|                                                    | Total         | PE Europe     | PE Emergents | Actifs liquides | Autres secteurs |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Variations de juste valeur                         | 12 489        | 13 342        | 721          | -1 184          | -390            |
| Plus ou moins-values sur cessions de la période    | -419          | -481          | 0            | 0               | 62              |
| Dividendes                                         | 1 006         | 63            | 888          | 52              | 3               |
| Intérêts                                           | 3 891         | 3 891         | 0            | 0               | 0               |
| <b>Résultat des activités d'investissement</b>     | <b>16 967</b> | <b>16 815</b> | <b>1 609</b> | <b>-1 132</b>   | <b>-325</b>     |
| Autres produits et charges de l'activité ordinaire | -8 800        | 0             | 0            | 0               | -8 800          |
| Autres produits et charges opérationnels           |               |               |              |                 |                 |
| <b>Résultat opérationnel</b>                       | <b>8 167</b>  | <b>16 815</b> | <b>1 609</b> | <b>-1 132</b>   | <b>-9 125</b>   |
| Produits de trésorerie (Charges de financement)    | -26           |               |              | -26             |                 |
| Différences de change                              | -211          |               |              | -211            |                 |
| <b>Résultat avant impôt</b>                        | <b>7 930</b>  | <b>16 815</b> | <b>1 609</b> | <b>-1 369</b>   | <b>-9 125</b>   |
| Impôt courant et différé                           | 966           |               |              |                 | 966             |
| <b>Résultat net</b>                                | <b>8 896</b>  | <b>16 815</b> | <b>1 609</b> | <b>-1 369</b>   | <b>-8 159</b>   |
| <b>Résultat global</b>                             | <b>8 896</b>  | <b>16 815</b> | <b>1 609</b> | <b>-1 369</b>   | <b>-8 159</b>   |

Le bilan au 31 décembre 2013 par secteur opérationnel est le suivant :

| ACTIF                                            | Total          | PE Europe      | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres secteurs |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations incorporelles                    | 0              |                |               |                 | 0               |
| Immobilisations corporelles                      | 902            |                |               |                 | 902             |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 236 728        | 127 177        | 54 095        | 50 389          | 5 067           |
| Autres actifs non courants                       | 3 078          |                |               |                 | 3 078           |
| <b>Actifs non courants</b>                       | <b>240 708</b> | <b>127 177</b> | <b>54 095</b> | <b>50 389</b>   | <b>9 047</b>    |
| Créances courantes                               | 5 649          |                |               |                 | 5 649           |
| Valeurs mobilières de placement                  | 8 506          |                |               | 8 506           |                 |
| Disponibilités                                   | 6 547          |                |               | 6 547           |                 |
| <b>Actifs courants</b>                           | <b>20 702</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>15 053</b>   | <b>5 649</b>    |
| <b>Total actif</b>                               | <b>261 410</b> | <b>127 177</b> | <b>54 095</b> | <b>65 442</b>   | <b>14 696</b>   |

| <b>PASSIF</b>                                    | Total         | PE Europe | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres secteurs |
|--------------------------------------------------|---------------|-----------|---------------|-----------------|-----------------|
| Provisions pour risques et charges               | 4 929         |           |               |                 | 4 929           |
| Dette financière non courante                    | 0             |           |               |                 |                 |
| Autres passifs non courants                      | 8 641         |           | 8 641         |                 | 0               |
| <b>Passifs non courants</b>                      | <b>13 570</b> | <b>0</b>  | <b>8 641</b>  | <b>0</b>        | <b>4 929</b>    |
| Dette financière courante                        | 36            |           |               | 36              |                 |
| Dettes d'exploitation et autres passifs courants | 6 140         |           | 3 814         |                 | 2 326           |
| <b>Passifs courants</b>                          | <b>6 176</b>  | <b>0</b>  | <b>3 814</b>  | <b>36</b>       | <b>2 326</b>    |
| <b>Total passif</b>                              | <b>19 746</b> | <b>0</b>  | <b>12 455</b> | <b>36</b>       | <b>7 255</b>    |

Le résultat 2014 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

|                                                    | Total         | PE Europe     | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres secteurs |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Variations de juste valeur                         | 30 348        | 17 411        | 8 472         | 3 864           | 691             |
| Plus ou moins-values sur cessions de la période    | 1 434         | 493           | 0             | 815             | 126             |
| Dividendes                                         | 8 986         | 5 674         | 3 135         | 173             | 4               |
| Intérêts                                           | 2 428         | 2 332         | 0             | 94              | 2               |
| <b>Résultat des activités d'investissement</b>     | <b>43 286</b> | <b>25 910</b> | <b>11 607</b> | <b>4 946</b>    | <b>823</b>      |
| Autres produits et charges de l'activité ordinaire | -8 719        |               |               |                 | -8 719          |
| Autres produits et charges opérationnels           | 0             |               |               |                 |                 |
| <b>Résultat opérationnel</b>                       | <b>34 567</b> | <b>25 910</b> | <b>11 607</b> | <b>4 946</b>    | <b>-7 896</b>   |
| Produits de trésorerie (Charges de financement)    | -215          |               |               | -215            |                 |
| Différences de change                              | 468           |               |               | 468             |                 |
| <b>Résultat avant impôt</b>                        | <b>34 820</b> | <b>25 910</b> | <b>11 607</b> | <b>5 199</b>    | <b>-7 896</b>   |
| Impôt courant et différé                           | -1 109        | -1 026        | -155          |                 | 72              |
| <b>Résultat net</b>                                | <b>33 711</b> | <b>24 884</b> | <b>11 452</b> | <b>5 199</b>    | <b>-7 824</b>   |
| <b>Résultat global</b>                             | <b>33 711</b> | <b>24 884</b> | <b>11 452</b> | <b>5 199</b>    | <b>-7 824</b>   |

Le bilan au 31 décembre 2014 par secteur opérationnel est le suivant :

| <b>ACTIF</b>                                     | Total          | PE Europe      | PE Emergents  | Actifs liquides | Autres secteurs |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations incorporelles                    | 0              |                |               |                 | 0               |
| Immobilisations corporelles                      | 599            |                |               |                 | 599             |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 288 699        | 163 849        | 63 355        | 56 664          | 4 831           |
| Autres actifs non courants                       | 3 808          |                |               |                 | 3 808           |
| <b>Actifs non courants</b>                       | <b>293 106</b> | <b>163 849</b> | <b>63 355</b> | <b>56 664</b>   | <b>9 238</b>    |
| Créances courantes                               | 887            |                |               |                 | 887             |
| Valeurs mobilières de placement                  | 6 594          |                |               | 6 594           |                 |
| Disponibilités                                   | 2 835          |                |               | 2 835           |                 |
| <b>Actifs courants</b>                           | <b>10 316</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>9 429</b>    | <b>887</b>      |
| <b>Total actif</b>                               | <b>303 422</b> | <b>163 849</b> | <b>63 355</b> | <b>66 093</b>   | <b>10 125</b>   |

| <b>PASSIF</b>                                    | <b>Total</b>  | <b>PE Europe</b> | <b>PE Emergents</b> | <b>Actifs liquides</b> | <b>Autres secteurs</b> |
|--------------------------------------------------|---------------|------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| Provisions pour risques et charges               | 5 473         |                  |                     |                        | 5 473                  |
| Dette financière non courante                    | 27 820        |                  |                     |                        | 27 820                 |
| Autres passifs non courants                      | 7 291         |                  | 7 274               |                        | 17                     |
| <b>Passifs non courants</b>                      | <b>40 584</b> | <b>0</b>         | <b>7 274</b>        | <b>0</b>               | <b>33 310</b>          |
| Dette financière courante                        | 33            |                  |                     | 33                     |                        |
| Dettes d'exploitation et autres passifs courants | 7 610         | 1 026            | 3 297               |                        | 3 287                  |
| <b>Passifs courants</b>                          | <b>7 643</b>  | <b>1 026</b>     | <b>3 297</b>        | <b>33</b>              | <b>3 287</b>           |
| <b>Total passif</b>                              | <b>48 227</b> | <b>1 026</b>     | <b>10 571</b>       | <b>33</b>              | <b>36 597</b>          |

## 5 / Autres informations

### 5.1. ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

#### Risques de liquidités

Au 31 décembre 2014, à l'identique du 31 décembre 2013, la société n'est pas endettée. À fin 2014, le Groupe dispose d'une trésorerie de 9,5 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 56,7 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

L'IDI dispose en outre d'une ligne de crédit non utilisée de 15,2 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans conditions pour faire face aux besoins à court terme de liquidité.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non respect des covenants de la part de ses participations.

#### Risques de marché

##### Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2014, le groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 4,6 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellé en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

##### Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (6,6 millions d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 20,9 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 28,6 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières au 31 décembre 2014 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

| Maturité           | < à un an | Un à cinq ans | > à cinq ans |
|--------------------|-----------|---------------|--------------|
| Actifs financiers  | 26 254    | 28 602        | 0            |
| Passifs financiers | 537       | 27 316        | 0            |
| Position nette     | 25 717    | 1 286         | 0            |

**Risques de prix**

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 4,2 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 22,22 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI5, Idinvest Partners et Winnicare et représentent ensemble 96,1 millions d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la

mesure où ADFI5, détenue à 10 % par l'IDI détient des participations en *private equity* minoritaire dans plus de 15 sociétés différentes.

**Risques de crédit**

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 56,5 millions d'euros et sont constitués à hauteur de 23,7 millions d'euros par le prêt octroyé à la société ADFI5 détenue à 100 % par l'IDI. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées « investment grade ».

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2014, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 9,4 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

**5.2. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE**

Pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et 2014, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

|                                                     | Total          | Juste valeur par le résultat |              | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
|-----------------------------------------------------|----------------|------------------------------|--------------|-------------------|-----------------------|
|                                                     |                | Option Juste Valeur          | Trading      |                   |                       |
| <b>2014</b>                                         |                |                              |              |                   |                       |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | 288 699        | 288 699                      |              |                   |                       |
| Autres créances                                     | 4 695          |                              |              | 4 695             |                       |
| Valeurs mobilières de placement                     | 6 594          |                              | 6 594        |                   |                       |
| Disponibilités                                      | 2 835          |                              | 2 835        |                   |                       |
| <b>Total actifs financiers</b>                      | <b>302 823</b> | <b>288 699</b>               | <b>9 429</b> | <b>4 695</b>      | <b>0</b>              |
| Dettes financières                                  | 27 853         |                              |              |                   | 27 853                |
| Autres dettes                                       | 14 900         |                              |              |                   | 14 900                |
| <b>Total passifs financiers</b>                     | <b>42 753</b>  | <b>0</b>                     | <b>0</b>     | <b>0</b>          | <b>42 753</b>         |
| <b>2013</b>                                         |                |                              |              |                   |                       |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | 236 728        | 236 728                      |              |                   |                       |
| Autres créances                                     | 8 727          |                              |              | 8 727             |                       |
| Valeurs mobilières de placement                     | 8 506          |                              | 8 506        |                   |                       |
| <b>Total actifs financiers</b>                      | <b>253 961</b> | <b>236 728</b>               | <b>8 506</b> | <b>8 727</b>      | <b>0</b>              |
| Dettes financières                                  | 36             |                              |              |                   | 36                    |
| Autres dettes                                       | 14 781         |                              |              |                   | 14 781                |
| <b>Total passifs financiers</b>                     | <b>14 817</b>  | <b>0</b>                     | <b>0</b>     | <b>0</b>          | <b>14 817</b>         |

### 5.3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

|          | 2014    | 2013    |
|----------|---------|---------|
| Niveau 1 | 59 548  | 62 545  |
| Niveau 2 | 202 107 | 163 511 |
| Niveau 3 | 27 045  | 19 178  |
| Total    | 288 700 | 245 234 |

La réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs de Niveau 3 est présentée ci-dessous :

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| <b>Niveau 3</b>            |        |
| Valeur nette fin 2013      | 19 178 |
| Acquisitions               | 0      |
| Cessions et remboursements | -470   |
| Variation de valeurs       | 8 338  |
| Valeur nette fin 2014      | 27 045 |

### 5.4. GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose d'une trésorerie nette de la dette financière positive. Celle-ci s'élève à environ 9,4 millions d'euros fin 2014.

### 5.5. DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

### 5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 3 034 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 755 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## Engagements donnés

|                                                                                  | 31/12/2014    | 31/12/2013    |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| IDI                                                                              |               |               |
| Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros | 15 245        | 15 245        |
| Prêts « Homme clé » - engagement de versement de 4 millions d'USD                | 3 034         | 2 755         |
| Engagement de versement pour une participation de 18 millions d'USD              | 1 730         | 13 052        |
| Garantie de passif                                                               | 0             | 412           |
| <b>Total des engagements donnés</b>                                              | <b>20 009</b> | <b>31 464</b> |

D'autre part, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

## 5.7. EFFECTIF

Au 31 décembre 2014, l'effectif total des sociétés consolidées est de 10 personnes comme à fin 2013.

## 5.8. PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

## 5.9. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 69 000 euros au titre de l'exercice 2014 comme en 2013.

Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 3 087 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2014 (1 517 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014 (333 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2014 (1 237 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015.

Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 533 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 535 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes 2014 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2014, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

## 5.10. HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

|                                                                                            | Montant (HT)  |               | B & A Audit  |              | Montant (HT)  |               | Deloitte & Associés |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|
|                                                                                            | 2014          | 2013          | 2014         | 2013         | 2014          | 2013          | 2014                | 2013         |
| <b>Audit</b>                                                                               |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Émetteur <sup>(1)</sup>                                                                    | 33 576        | 29 203        | 100 %        | 100 %        | 84 517        | 73 119        | 95 %                | 94 %         |
| Filiales intégrées globalement                                                             |               |               |              |              | 4 556         | 4 530         | 5 %                 | 6 %          |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Émetteur                                                                                   |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Filiales intégrées globalement                                                             |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Sous-total                                                                                 | 33 576        | 29 203        | 100 %        | 100 %        | 89 073        | 77 649        | 100 %               | 100 %        |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>       |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Juridique, fiscal, social                                                                  |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)                                       |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| Sous-total                                                                                 |               |               |              |              |               |               |                     |              |
| <b>TOTAL</b>                                                                               | <b>33 576</b> | <b>29 203</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>89 073</b> | <b>77 649</b> | <b>100 %</b>        | <b>100 %</b> |

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur

réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

## 5.11. FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

| Sociétés contrôlées non consolidées    | Pays       | Pourcentage d'intérêt au 31/12/2014 | Pourcentage d'intérêt au 31/12/2013 |
|----------------------------------------|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ADFI 3                                 | France     | 92,3                                | 94,6                                |
| ADFI 5                                 | France     | 100,0                               | 100,0                               |
| IDINVEST PARTNERS                      | France     | 47,0                                | 48,2                                |
| IDI EMERGING MARKETS (compartiment I)  | Luxembourg | 46,3                                | 46,3                                |
| IDI EMERGING MARKETS (compartiment II) | Luxembourg | 35,1                                | 35,1                                |
| FINIDI (ex IDIFINE)                    | France     | N/A                                 | 100,0                               |
| OGI ALBAN                              | France     | 100,0                               | 100,0                               |
| FINANCIERE LILAS (Karting)             | France     | 90,0                                | 90,0                                |
| DOMOSYS FINANCE (Mikit)                | France     | 83,4                                | 95,0                                |

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

## 6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2015, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2015 s'établit à 33,26 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux Comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2014, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En mars 2015, IDI a cédé sa participation au capital de WFCI, leader mondial de la commercialisation d'espace de fret pour le compte de compagnies aériennes. En avril 2015 une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication en Afrique subsaharienne a été souscrite aux côtés d'Idi Emerging Markets pour un montant de 1,5 million de dollars américains portant ainsi l'engagement total d'IDI à 12 millions USD.

## 7 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans les notes 2.4 et 4.1, votre société enregistre ses actifs financiers à la juste valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

B&A Audit

Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte & Associés

Frédéric Neige



# 05

---

## COMPTES SOCIAUX

1 / BILAN AU 31 DÉCEMBRE  
— 88

4 / RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
— 97

2 / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE  
— 89

5 / TABLEAU DES RÉSULTATS  
DES 5 DERNIERS EXERCICES  
— 98

3 / ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX  
— 90

3.1 / Principes comptables — 90

3.2 / Informations relatives au bilan — 91

3.3 / Informations relatives au compte de résultat — 94

3.4 / Autres informations — 95

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille — 95

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2014 — 96

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2014 — 96

# 1 / Bilan au 31 décembre

## ACTIF (en euros)

|                                                 | 2014                 |                                 | 2013               |                    | 2012               |
|-------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                 | Valeurs<br>d'origine | Amortissements<br>ou provisions | Valeurs nettes     | Valeurs nettes     | Valeurs nettes     |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                         | <b>271 988 265</b>   | <b>30 454 348</b>               | <b>241 533 917</b> | <b>217 861 217</b> | <b>251 201 150</b> |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                   | 0                    | 0                               | 0                  | 0                  | 729                |
| Fonds commercial                                |                      |                                 |                    |                    |                    |
| Autres immobilisations incorporelles            | 0                    | 0                               | 0                  | 0                  | 729                |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                     | <b>1 060 913</b>     | <b>393 097</b>                  | <b>667 816</b>     | <b>794 621</b>     | <b>452 666</b>     |
| Autres immobilisations corporelles              | 1 060 913            | 393 097                         | 667 816            | 794 621            | 452 666            |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES                     | <b>270 927 352</b>   | <b>30 061 251</b>               | <b>240 866 101</b> | <b>217 066 596</b> | <b>250 747 754</b> |
| Titres de participation                         | 177 203 699          | 23 458 762                      | 153 744 936        | 131 264 212        | 152 505 977        |
| Créances rattachées aux participations          | 26 261 503           | 2 525 000                       | 23 736 503         | 33 743 255         | 58 363 264         |
| Autres titres                                   | 60 645 290           | 3 444 295                       | 57 200 995         | 49 926 471         | 36 200 318         |
| Créances rattachées aux autres titres           | 6 541 957            | 508 872                         | 6 033 086          | 2 055 693          | 37 417             |
| Autres prêts                                    | 0                    |                                 | 0                  | 0                  | 3 250 000          |
| Autres immobilisations financières              | 90                   |                                 | 90                 | 90                 | 60                 |
| Intérêts courus sur immobilisations financières | 274 814              | 124 323                         | 150 491            | 76 874             | 390 718            |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                          | <b>15 000 828</b>    | <b>0</b>                        | <b>15 000 828</b>  | <b>24 870 653</b>  | <b>20 362 442</b>  |
| CRÉANCES                                        | 886 644              | 0                               | 886 644            | 5 690 177          | 3 524 666          |
| Avances et acomptes versés                      | 4 320                |                                 | 4 320              | 0                  | 0                  |
| Créances clients et comptes rattachés           |                      |                                 | 0                  | 0                  | 0                  |
| Autres créances                                 | 882 324              |                                 | 882 324            | 5 690 177          | 3 524 666          |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT                 | <b>8 136 055</b>     | <b>0</b>                        | <b>8 136 055</b>   | <b>10 141 492</b>  | <b>13 855 375</b>  |
| Valeurs mobilières de placement                 | 8 105 490            |                                 | 8 105 490          | 10 110 927         | 13 824 810         |
| Intérêts courus                                 | 30 565               |                                 | 30 565             | 30 565             | 30 565             |
| DISPONIBILITÉS                                  | <b>5 978 129</b>     | <b>0</b>                        | <b>5 978 129</b>   | <b>9 038 983</b>   | <b>2 982 400</b>   |
| Disponibilités                                  | 5 978 129            |                                 | 5 978 129          | 9 038 983          | 2 982 400          |
| Intérêts courus                                 | 0                    |                                 | 0                  | 0                  | 0                  |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>                | <b>27 121</b>        | <b>0</b>                        | <b>27 121</b>      | <b>19 056</b>      | <b>21 802</b>      |
| Charges constatées d'avance                     | 27 121               | 0                               | 27 121             | 19 056             | 21 802             |
| <b>ÉCART DE CONVERSION ACTIF</b>                |                      |                                 |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                              | <b>287 016 214</b>   | <b>30 454 348</b>               | <b>256 561 866</b> | <b>242 750 926</b> | <b>271 585 394</b> |

## PASSIF (en euros)

|                                                        | 2014               | 2013               | 2012               |
|--------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                        | Valeurs nettes     | Valeurs nettes     | Valeurs nettes     |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                | <b>209 582 022</b> | <b>223 089 298</b> | <b>243 733 576</b> |
| Capital social                                         | 51 273 090         | 51 273 090         | 51 273 090         |
| Primes et BSA                                          | 131 426 710        | 131 426 710        | 131 426 710        |
| Réserve légale                                         | 5 127 297          | 5 127 297          | 5 127 297          |
| Réserves réglementées                                  |                    |                    |                    |
| Autres réserves                                        | 183 519            | 183 519            | 144 308            |
| Report à nouveau                                       | 14 833 651         | 31 566 516         | 54 875 684         |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE                                 | <b>6 737 755</b>   | <b>3 512 165</b>   | <b>886 486</b>     |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>           | <b>5 472 656</b>   | <b>4 928 708</b>   | <b>2 734 708</b>   |
| Provisions pour risques                                | 5 472 656          | 4 928 708          | 2 734 708          |
| <b>DETTES</b>                                          | <b>41 507 187</b>  | <b>14 732 920</b>  | <b>25 117 110</b>  |
| Avances financières                                    |                    |                    |                    |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 4 047              | 3 332              | 83 149             |
| Emprunts et dettes financières divers                  | 27 816 328         | 128                | 627                |
| Intérêts courus                                        |                    |                    |                    |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 1 889 742          | 1 067 526          | 649 475            |
| Dettes fiscales et sociales                            | 94 923             | 135 310            | 176 228            |
| Dettes sur immobilisations                             | 10 551 060         | 12 554 439         | 20 318 205         |
| Autres dettes                                          | 1 151 086          | 972 185            | 3 889 425          |
| <b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>                     |                    |                    |                    |
| <b>ÉCART DE CONVERSION PASSIF</b>                      |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                    | <b>256 561 866</b> | <b>242 750 926</b> | <b>271 585 394</b> |

# 2 / Compte de résultat au 31 décembre

| COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)                                   | 2014               | 2013               | 2012               |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                  | <b>61 797</b>      | <b>134 292</b>     | <b>407 365</b>     |
| Prestations de services                                         | 6 223              | 74 881             | 338 670            |
| Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges |                    |                    | 60                 |
| Autres produits                                                 | 0                  | 3 049              | 12 645             |
| Refacturations                                                  | 55 574             | 56 363             | 55 990             |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                   | <b>-7 922 361</b>  | <b>-7 335 746</b>  | <b>-6 918 204</b>  |
| Achats et charges externes                                      | -2 685 425         | -2 883 490         | -2 705 914         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                           | -261 346           | -216 673           | -22 966            |
| Salaires et traitements                                         | -353 228           | -304 333           | -494 046           |
| Charges sociales                                                | -169 948           | -212 499           | -201 748           |
| Sur immobilisations : dotation aux amortissements               | -3 677             | -4 542             | -5 238             |
| Autres charges                                                  | -4 448 738         | -3 714 209         | -3 488 292         |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                  | <b>-7 860 565</b>  | <b>-7 201 454</b>  | <b>-6 510 839</b>  |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                      | <b>12 610 048</b>  | <b>14 621 808</b>  | <b>9 884 244</b>   |
| Dividendes                                                      | 9 602 212          | 10 339 560         | 1 760 986          |
| Produits des titres et créances                                 | 38 735             | 485 333            | 674 072            |
| Produits de trésorerie                                          | 2 387 547          | 3 508 489          | 5 626 049          |
| Reprises sur provisions                                         | 0                  | 261 887            |                    |
| Différences positives de change                                 | 570 173            | 1 274              | 238 111            |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement    | 11 381             | 25 266             | 1 585 026          |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>                                      | <b>-378 414</b>    | <b>-541 926</b>    | <b>-549 962</b>    |
| Dotation aux provisions                                         | -22 933            | -210 916           | -129 046           |
| Charges de trésorerie et emprunts                               | -253 524           | -118 743           | -140 334           |
| Différences négatives de change                                 | -101 957           | -212 267           | -264 647           |
| Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement   | 0                  | 0                  | -15 935            |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                       | <b>12 231 634</b>  | <b>14 079 882</b>  | <b>9 334 282</b>   |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>                            | <b>4 371 070</b>   | <b>6 878 429</b>   | <b>2 823 443</b>   |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                   | <b>16 821 345</b>  | <b>6 677 718</b>   | <b>7 793 813</b>   |
| Sur opérations de gestion                                       | 78                 | 1                  | 0                  |
| Sur opérations de capital                                       | 198 095            | 144 397            | 725 561            |
| Reprises sur provisions et transfert de charges                 | 14 992 784         | 6 026 403          | 5 377 729          |
| Profits nets sur opérations de capital                          | 1 630 388          | 506 917            | 1 690 523          |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                                  | <b>-14 560 846</b> | <b>-11 043 173</b> | <b>-10 630 906</b> |
| Sur opérations de gestion                                       | -17                | -392               | -195 000           |
| Sur opérations de capital                                       | 0                  | -3 627 170         | -296 482           |
| Dotations aux amortissements et provisions                      | -7 416 794         | -4 827 229         | -6 889 427         |
| Pertes nettes sur opérations de capital                         | -7 144 034         | -2 588 382         | -3 249 997         |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>       | <b>2 260 499</b>   | <b>-4 365 454</b>  | <b>-2 837 093</b>  |
| <b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>                                  | <b>106 187</b>     | <b>999 191</b>     | <b>900 136</b>     |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                             | <b>6 737 755</b>   | <b>3 512 165</b>   | <b>886 486</b>     |

# 3 / Annexe aux comptes sociaux

## 3.1 / Principes comptables

### 3.1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

### 3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

### 3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation :
  - Pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité\* estimée à la clôture de l'exercice.
- Pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

(\*Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.)

### 3.1.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

### 3.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

### 3.1.6. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

### 3.1.7. CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2014, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

### 3.1.8. OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2014.

### 3.1.9. DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2014, le montant des disponibilités s'élève à 5 978 129 euros.

Une partie de cette trésorerie, soit 3 699 630 euros, est bloquée en garantie d'un différend.

### 3.1.10. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

### 3.1.11. REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS

IDI a opté en 2009 pour le report en arrière des déficits, obtenant ainsi une créance sur l'état de 6 945 977 euros, sur laquelle les impôts à payer au titre des 4 prochains exercices pourront s'imputer, le solde éventuel étant remboursable après la clôture de l'exercice 2013. En contrepartie de cette créance, un profit du même montant a été comptabilisé en 2009.

En 2014, le solde non utilisé de 1 949 578 euros a été remboursé à IDI par le Trésor Public.

## 3.2 / Informations relatives au bilan

### 3.2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### a) Mouvements de l'exercice

| (en euros)                             | au 31/12/2013      | Augmentation      | Diminution        | au 31/12/2014      |
|----------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>PRIX DE REVIENT BRUT</b>            |                    |                   |                   |                    |
| Titres de participation                | 161 459 090        | 30 797 341        | 15 052 732        | 177 203 699        |
| Créances rattachées aux participations | 36 268 255         | 7 485 982         | 17 492 735        | 26 261 503         |
| Autres titres                          | 55 025 124         | 27 443 459        | 21 823 293        | 60 645 290         |
| Créances rattachées aux autres titres  | 2 564 565          | 3 979 205         | 1 813             | 6 541 957          |
| Autres prêts                           | 0                  |                   | 0                 | 0                  |
| Autres immobilisations financières     | 90                 | 0                 |                   | 90                 |
| Intérêts courus                        | 178 264            | 2 332 532         | 2 235 982         | 274 814            |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>255 495 388</b> | <b>72 038 519</b> | <b>56 606 555</b> | <b>270 927 352</b> |
| <b>PROVISIONS</b>                      |                    |                   |                   |                    |
| Titres de participation                | 30 194 877         | 1 374 691         | 8 110 806         | 23 458 762         |
| Créances rattachées aux participations | 2 525 000          | 0                 | 0                 | 2 525 000          |
| Autres titres                          | 5 098 653          | 298 912           | 1 953 270         | 3 444 295          |
| Créances rattachées aux autres titres  | 508 872            |                   | 0                 | 508 872            |
| Autres prêts                           | 0                  |                   |                   | 0                  |
| Intérêts courus                        | 101 389            | 22 933            | 0                 | 124 323            |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>38 428 791</b>  | <b>1 696 536</b>  | <b>10 064 076</b> | <b>30 061 251</b>  |

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- la TUP de Finidi ;
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I ;
- la prise de participations dans les sociétés Fidinav (société ayant pour objet d'acquérir et d'exploiter des navires spécialisés dans le transport de vrac sec) et Winncare (société fabricant des matelas anti-escarres et des lits médicalisés) ;
- la cession du solde des actions Hi Media ;
- via ADFI5, les cessions des actions Rivoli Participation (Affiches Parisiennes) et PGA TP.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- des acquisitions et cessions d'actions cotées de divers titres et fonds de gestion alternative et de fonds de *private equity* dans les pays émergents ;
- via ADFI5, l'acquisition d'actions de la société Financière Osprey (Alkan) (attaches et système d'éjection d'armes).

#### b) Valorisation des instruments financiers

| (en millions d'euros)                | Montant en début d'exercice (01/01/2014) |              | Montant en fin d'exercice (31/12/2014) |              |
|--------------------------------------|------------------------------------------|--------------|----------------------------------------|--------------|
|                                      | Valeur nette                             | Juste valeur | Valeur nette                           | Juste valeur |
| Fractions du portefeuille évaluées : |                                          |              |                                        |              |
| À la valeur du marché                | 168,6                                    | 195,3        | 192,1                                  | 231,3        |
| Au cours de la bourse                | 48,4                                     | 52,8         | 48,7                                   | 57,4         |
|                                      | 217,0                                    | 248,1        | 240,8                                  | 288,7        |

## c) Variation de la juste valeur des instruments financiers (en millions d'euros)

| Analyse des mouvements                                      | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|
| À l'ouverture de l'exercice au 01/01/14                     | <b>217,0</b>           | <b>248,1</b> |
| Réduction de la taille d'un fonds                           |                        |              |
| Acquisitions de l'exercice                                  | 72,0                   | 72,0         |
| Cessions de l'exercice                                      | -56,6                  | -50,5        |
| Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille | 8,4                    | 8,4          |
| Autres variations de plus values latentes                   |                        | 10,7         |
| <b>À la clôture de l'exercice au 31/12/14</b>               | <b>240,8</b>           | <b>288,7</b> |

## Valorisation

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. En cas de dépréciation une provision est constatée.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

## Instruments de capitaux propres

## a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations

significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

## b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

## c. Parts de fonds d'investissement :

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

## Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

## 3.2.2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| (en euros)                                | Valeur d'inventaire au 31/12/2014 | Valeur boursière au 31/12/2014 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| OPCVM et autres (hors actions propres)    | 7 819 784                         | 7 819 784                      |
| Total des valeurs mobilières de placement | 7 819 784                         | 7 819 784                      |

## 3.2.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

| État des créances (en euros)               | Montant brut      | À un an au plus  | À plus d'un an    |
|--------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                    |                   |                  |                   |
| - Créances rattachées à des participations | 26 441 440        |                  | 26 441 440        |
| - Prêts                                    | 22 933            | 22 933           |                   |
| - Créances rattachées aux autres titres    | 6 613 990         | 6 613 990        |                   |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                     |                   |                  |                   |
| - Créances fiscales et sociales            | 302 768           | 302 768          |                   |
| - Créances clients et comptes rattachés    |                   | 0                |                   |
| - Autres créances                          | 41 994            | 41 994           |                   |
| - Débiteurs divers                         | 537 562           | 537 562          |                   |
| - Charges constatées d'avance              | 27 121            | 27 121           |                   |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                       | <b>33 987 808</b> | <b>7 546 368</b> | <b>26 441 440</b> |

| État des dettes (en euros)                                | Total             | À un an au plus  | > à 1 an < à 5 ans | À plus de 5 ans |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|-----------------|
| - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit* | 4 047             | 4 047            |                    |                 |
| - Emprunts et dettes financières diverses                 | 27 816 328        | 500 138          | 27 316 190         |                 |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 1 889 742         | 1 889 742        |                    |                 |
| - Dettes fiscales et sociales                             | 94 923            | 94 923           |                    |                 |
| - Dettes sur immobilisations                              | 10 551 060        | 5 275 530        | 5 275 530          |                 |
| - Autres dettes                                           | 1 151 086         | 1 151 086        |                    |                 |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                      | <b>41 507 187</b> | <b>8 915 466</b> | <b>32 591 720</b>  | <b>0</b>        |
| *- Montant emprunté au cours de l'exercice                | 15 000 000        |                  |                    |                 |
| *- Montant remboursé au cours de l'exercice               | 15 000 000        |                  |                    |                 |

### 3.2.4. CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 45 640 actions propres à un prix de revient de 678 milliers d'euros).

| Capitaux propres : variation<br>(en euros) | Montant au<br>31/12/2013<br>avant affectation<br>du résultat | Affectation du<br>résultat 2013 | Variations diverses<br>des réserves | Résultat 2014     | Montant au<br>31/12/2014<br>avant affectation<br>du résultat |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                    |                                                              |                                 |                                     |                   |                                                              |
| Capital social                             | 51 273 090                                                   |                                 |                                     |                   | 51 273 090                                                   |
| Prime d'émission                           | 34 973 664                                                   |                                 |                                     |                   | 34 973 664                                                   |
| Prime et boni de fusion                    | 94 709 512                                                   |                                 |                                     |                   | 94 709 512                                                   |
| BSA annulés                                | 1 743 534                                                    |                                 |                                     |                   | 1 743 534                                                    |
| Réserve légale                             | 5 127 297                                                    |                                 |                                     |                   | 5 127 297                                                    |
| Autres réserves                            | 183 519                                                      |                                 |                                     |                   | 183 519                                                      |
| Report à nouveau                           | 53 102 931                                                   | -26 832 206                     | 45 573                              |                   | 26 316 299                                                   |
| Acompte sur Dividendes                     | -21 536 415                                                  | 21 536 415                      |                                     | -11 482 648       | -11 482 648                                                  |
| Résultat 2013                              | 3 512 165                                                    | -3 512 165                      | 0                                   |                   | 0                                                            |
| Résultat 2014                              |                                                              |                                 |                                     | 6 737 755         | 6 737 755                                                    |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>223 089 298</b>                                           | <b>-8 807 956</b>               | <b>45 573</b>                       | <b>-4 744 893</b> | <b>209 582 022</b>                                           |
| Dividendes versés                          |                                                              | 8 807 956                       | -45 573 <sup>(a)</sup>              |                   |                                                              |
| Acompte sur dividendes versés              |                                                              |                                 |                                     | 11 482 648        |                                                              |
| 20 245 031                                 |                                                              | 8 807 956                       | -45 573                             | 11 482 648        |                                                              |

(a) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle

### 3.2.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

| (en euros)              | Montant au 31/12/2013 | Augmentation     | Reprises         | Montant au 31/12/2014 |
|-------------------------|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Provisions pour risques | 4 928 708             | 5 472 656        | 4 928 708        | 5 472 656             |
| - dont utilisée         |                       |                  |                  |                       |
| - dont non utilisée     |                       |                  |                  |                       |
| <b>Total</b>            | <b>4 928 708</b>      | <b>5 472 656</b> | <b>4 928 708</b> | <b>5 472 656</b>      |

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;
- taux d'actualisation à 1,49 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>re</sup> catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans ;
- le montant de cette provision au 31 décembre 2014 est de 117 milliers d'euros ;
- une provision de 743 milliers d'euros est constituée en raison d'un litige avec un ancien dirigeant d'une filiale ;
- le solde de la provision, soit 4 613 milliers d'euros, est essentiellement relatif à des risques liés à des cessions d'investissements.

## 3.2.6. ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

| ACTIF (en euros)                                     | Produits à recevoir | Entreprises liées <sup>(a)</sup> |
|------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Participations                                       |                     | 153 744 936                      |
| Créances rattachées à des participations             |                     | 23 736 503                       |
| Autres titres immobilisés                            | 150 491             |                                  |
| Autres créances                                      |                     |                                  |
| Intérêts bancaires à recevoir                        | 30 565              |                                  |
| <b>Total</b>                                         | <b>181 056</b>      | <b>177 481 439</b>               |
|                                                      |                     |                                  |
| PASSIF (en euros)                                    | Charges à payer     | Entreprises liées <sup>(a)</sup> |
| Avances financières                                  | 16 200              | 27 800 128                       |
| Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit | 4 047               |                                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 1 752 530           |                                  |
| Dettes fiscales et sociales                          | 30 712              |                                  |
| Dettes sur immobilisations                           |                     | 10 415 686                       |
| <b>Total</b>                                         | <b>1 803 489</b>    | <b>38 215 814</b>                |

(a) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

## 3.3 / Informations relatives au compte de résultat

## 3.3.1. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les 2,26 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat positif de 2,8 millions d'euros sur le portefeuille titres, diminué d'une provision sur litige de 0,54 million d'euros.

## 3.3.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

| Résultats (en milliers d'euros) | Avant impôt  | Impôt correspondant |               | Impôt dû | Net          |
|---------------------------------|--------------|---------------------|---------------|----------|--------------|
|                                 |              | Théorique           | Compensation  |          |              |
| Résultat courant                | 4 478        | 1 493               | -1 493        |          | 4 478        |
| Résultat exceptionnel           | 2 260        | 753                 | -753          |          | 2 260        |
| CT                              |              | 0                   | 0             | 0        | 0            |
| LT                              |              |                     |               | 0        | 0            |
| <b>Résultat comptable</b>       | <b>6 738</b> | <b>2 246</b>        | <b>-2 246</b> | <b>0</b> | <b>6 738</b> |

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, Ogi Alban, ADFI 5.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2014, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 434 milliers d'euros.

## 3.4 / Autres informations

### 3.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2014 ET RAPPEL AU 31/12/2013

| Engagements donnés (en milliers d'euros)                                                                                              | 2014          | 2013          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| - assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations                                                    | 15 245        | 15 245        |
| - d'emprunts bancaires en euros, sur ces montants 0 est emprunté au 31 décembre                                                       | 0             | 0             |
| - garanties de passif,                                                                                                                |               | 412           |
| - prêts « Homme Clé » engagement de versement de 4 millions de \$ sur ce montant 0,315 million de \$ est prêté au 31 décembre         | 3 034         | 2 755         |
| - engagement de versement pour une participation : 18 millions de dollars sur ce montant 15,899 millions de \$ ont été versés en 2014 | 1 730         | 13 052        |
| - cautions pour le paiement du loyer du siège social                                                                                  | 619           | 628           |
| <b>Total</b>                                                                                                                          | <b>20 628</b> | <b>32 092</b> |
| Engagements reçus (en milliers d'euros)                                                                                               |               |               |
| - prêts « Homme Clé » : gages au profit de l'IDI donnés par les emprunteurs                                                           | 3 034         | 2 755         |

D'autre part, au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

Au cours de l'exercice 2014, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 563 750 euros.

### 3.4.2. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit se sont élevés à 69 000 euros au titre de 2014.

Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 3 087 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2014 (1 517 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014 (333 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2014 (1 237 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015.

Au cours de l'exercice 2015, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 533 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et versera une somme d'environ 535 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes 2014 par l'Assemblée Générale.

### 3.4.3. EFFECTIF

L'effectif moyen était de 6 personnes en 2014.

### 3.4.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au cours du premier trimestre 2015, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2015 s'établit à 33,26 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux Comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2014, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En mars 2015, IDI a cédé sa participation au capital de WFCI, leader mondial de la commercialisation d'espace de fret pour le compte de compagnies aériennes. En avril 2015 une participation complémentaire dans la société IHS, leader de la gestion de tours de télécommunication en Afrique subsaharienne a été souscrite aux côtés d'Idi Emerging Markets pour un montant de 1,5 million de dollars américains portant ainsi l'engagement total d'IDI à 12 millions USD.

## 3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

| (en milliers d'euros)              | Valeurs nettes au 31/12/2014 |
|------------------------------------|------------------------------|
| <b>Actions</b>                     |                              |
| Non coté                           | 44 955                       |
| Coté                               | 7 048                        |
| <b>Obligations</b>                 | 0                            |
| <b>Prêts</b>                       | 0                            |
| <b>Fonds</b>                       |                              |
| Private equity dans pays émergents | 8 533                        |
| Fonds de hedge-fonds longs         | 41 676                       |
| <b>Total</b>                       | <b>102 212</b>               |

### 3.6 / Filiales et participations au 31/12/2014

| Sociétés ou groupes de sociétés<br>(en milliers d'euros)                                                                                                                        | Capital | Capitaux propres avant résultats du dernier exercice | Quote-part du capital détenue (en %) <sup>(b)</sup> | Valeur comptable des titres détenus |                      | Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la Sté | Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT) | Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                 |         |                                                      |                                                     | Brute                               | Nette <sup>(a)</sup> |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :</b>                                                                                                 |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <b>1/ FILIALES (+ de 50 % du capital)</b>                                                                                                                                       |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| ADFI 3                                                                                                                                                                          | 3 711   | 1 360                                                | 92,25                                               | 3 423                               |                      |                                                         |                                                 |                                             | 2 969                                          | 5 613                                                  |
| ADFI 5                                                                                                                                                                          | 5 338   | 45 836                                               | 100,00                                              | 53 358                              |                      | 23 736                                                  |                                                 |                                             | 4 031                                          |                                                        |
| ADFI 6                                                                                                                                                                          | 17 867  | 17 806                                               | 100,00                                              | 18 382                              |                      |                                                         |                                                 |                                             | 9 243                                          |                                                        |
| ADFI 7 (WinnCare) <sup>(h)</sup>                                                                                                                                                | 18 607  |                                                      | 91,25                                               | 16 978                              |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| DOMOSYS FINANCE (Mikit)                                                                                                                                                         | 7 562   | 3 887                                                | 83,41                                               | 9 688                               |                      |                                                         | N                                               | 603                                         | -385                                           |                                                        |
| OGI ALBAN                                                                                                                                                                       | 762     | 2 367                                                | 99,99                                               | 762                                 |                      |                                                         |                                                 |                                             | 14                                             |                                                        |
| <b>2/ PARTICIPATIONS (5 à 50 % du capital)</b>                                                                                                                                  |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| IDI EMERGING MARKETS compartiment I <sup>(c) (d)</sup>                                                                                                                          | 64 617  | 65 769                                               | 46,38                                               | 39 061                              |                      |                                                         | A                                               |                                             | 19 850                                         | 3 051                                                  |
| IDI EMERGING MARKETS compartiment II <sup>(c) (d)</sup>                                                                                                                         | 34 060  | 36 141                                               | 35,12                                               | 12 712                              |                      |                                                         | N                                               |                                             | 7 360                                          | 84                                                     |
| LILAS (Karting) <sup>(f)</sup>                                                                                                                                                  | 1 000   | 2 184                                                | 90,00                                               | 6 500                               |                      |                                                         |                                                 | 6 496                                       | -101                                           |                                                        |
| FIDINAV <sup>(e)</sup>                                                                                                                                                          | 20 061  | 20 061                                               | 50,70                                               | 9 018                               |                      |                                                         | T                                               | 1 730                                       | -3 894                                         |                                                        |
| HOTEL CHAMPLAIN PARIS <sup>(g)</sup>                                                                                                                                            | 1 500   | 1 500                                                | 35,00                                               | 525                                 |                      |                                                         |                                                 | 883                                         | -402                                           |                                                        |
| HOTEL LE PIERRE PARIS <sup>(g)</sup>                                                                                                                                            | 3 500   | 3 500                                                | 35,00                                               | 1 225                               |                      |                                                         |                                                 | 1 232                                       | -337                                           |                                                        |
|                                                                                                                                                                                 |         |                                                      |                                                     | <b>171 632</b>                      | <b>152 989</b>       |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :</b>                                                                                            |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| - Dans les sociétés françaises                                                                                                                                                  |         |                                                      |                                                     | 5 423                               | 756                  |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| - Dans les sociétés étrangères                                                                                                                                                  |         |                                                      |                                                     | 149                                 | 0                    |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(a)</sup> les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.                                                 |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(b)</sup> les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.                                                                  |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(c)</sup> société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets. |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(d)</sup> le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 7 288 Ke et sur les actions IDI Emerging Markets II est de 3 146 Ke.                  |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(e)</sup> données consolidées.                                                                                                                                             |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(f)</sup> comptes au 30/06/2014                                                                                                                                            |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(g)</sup> comptes 31/12/2013                                                                                                                                               |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |
| <sup>(h)</sup> comptes non disponibles (premier exercice clôture 31/03/2015)                                                                                                    |         |                                                      |                                                     |                                     |                      |                                                         |                                                 |                                             |                                                |                                                        |

### 3.7 / Filiales et participations au 31/12/2014

| Renseignements détaillés concernant les filiales et participations : |                            | Adresse du siège social des sociétés |                      |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| <b>1/ Filiales</b>                                                   |                            |                                      |                      |
| ADFI 3                                                               | 18, Avenue Matignon        | 75008                                | PARIS                |
| ADFI 5                                                               | 18, Avenue Matignon        | 75008                                | PARIS                |
| ADFI 6                                                               | 18, Avenue Matignon        | 75008                                | PARIS                |
| ADFI 7 (WinnCare)                                                    | 21, Place de la Madeleine  | 75008                                | PARIS                |
| DOMOSYS FINANCE (Mikit)                                              | 36-38, rue de la Princesse | 78430                                | LOUVECIENNES         |
| OGI ALBAN                                                            | 18, Avenue Matignon        | 75008                                | PARIS                |
| <b>2/ Participations</b>                                             |                            |                                      |                      |
| IDI EMERGING MARKETS I                                               | 11, rue Sainte Zithe       | L-2763                               | LUXEMBOURG           |
| IDI EMERGING MARKETS II                                              | 11, rue Sainte Zithe       | L-2763                               | LUXEMBOURG           |
| LILAS Financière (Karting)                                           | 727, rue Aristide Bergès   | 38330                                | MONTBONNOT           |
| FIDINAV LTD                                                          | 171, Old Bakery Street     | 1455                                 | VALLETTA VLT (Malte) |
| HOTEL CHAMPLAIN PARIS                                                | 15, rue Théodule Ribot     | 75017                                | PARIS                |
| HOTEL LE PIERRE PARIS                                                | 99 Bis , rue de Rome       | 75017                                | PARIS                |

# 4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Notes 1.3 et 1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

B&A Audit

Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte & Associés

Frédéric Neige

# 5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices

| Nature des indications                                                                                                                                                                                           | Exercice 2010            | Exercice 2011             | Exercice 2012            | Exercice 2013             | Exercice 2014             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>                                                                                                                                                                              |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Capital social                                                                                                                                                                                                 | 51 273 090               | 51 273 090                | 51 273 090               | 51 273 090                | 51 273 090                |
| - Nombre des actions ordinaires existantes                                                                                                                                                                       | 7 221 562                | 7 221 562                 | 7 221 562                | 7 221 562                 | 7 221 562                 |
| - Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes                                                                                                                                     |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Nombre maximal d'actions futures à créer :                                                                                                                                                                     |                          |                           |                          |                           |                           |
| . Par conversion d'obligation                                                                                                                                                                                    |                          |                           |                          |                           |                           |
| . Par exercice de droits de souscription (BSA)                                                                                                                                                                   | 0                        | 0                         | 0                        | 0                         | 0                         |
| <b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>                                                                                                                                                                 |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Chiffres d'affaires hors taxes                                                                                                                                                                                 | 121 965                  | 220 369                   | 394 660                  | 131 243                   | 61 797                    |
| - Produits financiers                                                                                                                                                                                            | 12 792 295               | 14 215 958                | 9 884 244                | 14 621 808                | 12 610 048                |
| - Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                                                                                                               | 2 660 711                | 58 893 210                | 1 632 332                | 1 267 371                 | -917 812                  |
| - Impôt sur les bénéfices                                                                                                                                                                                        | -13 195                  | -2 362 958                | -900 136                 | -999 191                  | -106 187                  |
| - Participation des salariés due au titre de l'exercice                                                                                                                                                          |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                                                                                                                | 38 899 454               | 55 564 374                | 886 486                  | 3 512 165                 | 6 737 755                 |
| - Résultat distribué :                                                                                                                                                                                           |                          |                           |                          |                           |                           |
| . Actionnaires commanditaires                                                                                                                                                                                    | 8 304 796 <sup>(a)</sup> | 32 497 029 <sup>(a)</sup> | 8 304 796 <sup>(a)</sup> | 28 886 248 <sup>(a)</sup> | 20 581 452 <sup>(a)</sup> |
| . Associé commandité                                                                                                                                                                                             | 1 441 418                | 1 783 200                 | 1 543 945                | 1 586 394                 | 1 625 420                 |
| <b>III. RÉSULTATS PAR ACTION</b>                                                                                                                                                                                 |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions                                                                                                       | 0,37                     | 8,48                      | 0,35                     | 0,31                      | -0,11                     |
| - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                                                                                                                | 5,39                     | 7,69                      | 0,12                     | 0,49                      | 0,93                      |
| - Dividende net attribué à chaque action                                                                                                                                                                         | 1,15                     | 4,5                       | 1,15                     | 4                         | 2,85                      |
| <b>IV. PERSONNEL</b>                                                                                                                                                                                             |                          |                           |                          |                           |                           |
| - Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice                                                                                                                                                        | 3                        | 5                         | 4                        | 5                         | 6                         |
| - Montant de la masse salariale de l'exercice                                                                                                                                                                    | 301 087                  | 639 874                   | 494 046                  | 304 333                   | 353 228                   |
| - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)                                                                                                                   | 134 636                  | 220 060                   | 201 748                  | 212 499                   | 169 948                   |
| <small>(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.</small> |                          |                           |                          |                           |                           |





# 06

---

## INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

### 1 / INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI — 102

### 2 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 102

2.1 / Objet social — 102

2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance — 103

2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes — 104

2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires — 105

2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées — 105

2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital — 105

### 3 / CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES — 106

### 4 / PROGRAMME DE RACHAT — 108

### 5 / GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) — III

5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires — 111

5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI — 111

5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding — 111

5.4 / Évolution des cours — 112

5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste — 112

# 1 / Informations concernant l'IDI

## 1.1 / DÉNOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

IDI.

## 1.2 / LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

328 479 753 RCS Paris  
Code APE : 6420Z

## 1.3 / DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1<sup>er</sup> décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2082.

## 1.4 / SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION APPLICABLE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE STATUTAIRE

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

# 2 / Informations complémentaires

## Acte constitutif et statuts

### 2.1 / Objet social

#### ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le

compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

## 2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

### GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère

valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

### CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

## 2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

### FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

### CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

### DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

## AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

### FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1<sup>er</sup> janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 586 394 euros (l'année précédente) à 1 625 420 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

## 2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

### CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

## 2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

### MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société trois jours au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

## 2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

# 3 / Capital et principaux actionnaires

## Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2014, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 45 640 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2014 était égale à 324 044 euros et la valeur comptable était de 677 661 euros.

## Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment C de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

## Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis : N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

| Autorisations                                                                                                                        | Date de délibération de l'Assemblée Générale      | Durée et échéance       | Montant maximal (en euros) | Utilisation  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------|
| Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail | Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2014 | 26 mois<br>26 août 2016 | 100 000                    | Non utilisée |

## Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 26 juin 2014, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 99 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2015, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 87.

## Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Le 18 décembre 2013 FFP Invest a déclaré, comme conséquence de l'acquisition de droits de vote double, avoir franchi passivement et en hausse le seuil légal de 10 % des droits de vote de la société IDI le 13 décembre 2013. FFP Invest détient alors individuellement 726 146 actions représentant 10,06 % du capital et 11,38 % des droits de vote de la société IDI. Par ailleurs, FFP Invest a déclaré ses intentions à l'égard d'IDI pour les six mois à venir, à savoir :

- qu'il n'y a eu aucun financement mis en place, FFP Invest ayant acquis 726 146 droits de vote supplémentaires du fait d'une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts d'IDI ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'elle se réserve la possibilité de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités de marché ;
- qu'elle n'envisage pas d'acquiescer le contrôle de IDI ;
- qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis d'IDI et notamment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- qu'elle n'est partie à aucun accord et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote d'IDI ;
- qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance d'IDI, FFP Invest ayant déjà un siège.

## Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

La société Ancelle et Associés a déclaré, à titre de régularisation, le 17 avril 2012 avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2012, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière Bagatelle qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société IDI et détenir à

cette date 4 775 754 actions représentant 9 482 816 droits de vote, soit 66,13 % du capital et 78,82 % des droits de vote. À cette occasion, la société Ancelle et Associés a franchi individuellement le même seuil. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

## Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

| Capital                                 | Au 15/04/2013    |               | Au 15/04/2014    |               | Au 15/04/2015            |               |
|-----------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|--------------------------|---------------|
|                                         | Nombre           | Capital %     | Nombre           | Capital %     | Nombre                   | Capital %     |
| Ancelle & Associés                      | 4 739 607        | 65,63         | 4 766 480        | 66,00         | 4 766 480                | 66,00         |
| Financière Bagatelle SAS <sup>(a)</sup> | 68 692           | 0,95          | 68 692           | 0,95          | 68 692                   | 0,95          |
| Concert <sup>(b)</sup>                  | 4 808 299        | 66,58         | 4 835 172        | 66,95         | 4 835 172                | 66,95         |
| FFP Invest                              | 726 146          | 10,06         | 726 146          | 10,06         | 726 146                  | 10,06         |
| Allianz IARD                            | 381 000          | 5,28          | 381 000          | 5,28          | 381 000                  | 5,28          |
| Autres et public                        | 1 259 825        | 17,44         | 1 233 033        | 17,07         | 1 235 375 <sup>(c)</sup> | 17,11         |
| Autocontrôle                            | 46 292           | 0,64          | 46 211           | 0,64          | 43 869                   | 0,60          |
|                                         | <b>7 221 562</b> | <b>100,00</b> | <b>7 221 562</b> | <b>100,00</b> | <b>7 221 562</b>         | <b>100,00</b> |

(a) Filiale à 99,9 % de Ancelle et Associés.  
(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.  
(c) Dont 374 212 actions au nominatif et 861 163 actions au porteur.

| Droits de vote           | Au 15/04/2013     |                  | Au 15/04/2014     |                  | Au 15/04/2015     |                  |
|--------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                          | Nombre            | Droits de vote % | Nombre            | Droits de vote % | Nombre            | Droits de vote % |
| Ancelle & Associés       | 9 446 669         | 78,52            | 9 473 542         | 74,66            | 9 481 087         | 72,98            |
| Financière Bagatelle SAS | 68 692            | 0,57             | 68 692            | 0,54             | 68 692            | 0,53             |
| Concert                  | 9 515 361         | 79,09            | 9 542 234         | 75,20            | 9 549 779         | 73,51            |
| FFP Invest               | 726 146           | 6,04             | 1 452 292         | 11,45            | 1 452 292         | 11,18            |
| Allianz IARD             | 381 000           | 3,17             | 381 000           | 3,00             | 381 000           | 2,93             |
| Autres et public         | 1 407 810         | 11,70            | 1 313 730         | 10,35            | 1 607 837         | 12,38            |
| Autocontrôle             | -                 | -                | -                 | -                | -                 | -                |
|                          | <b>12 030 317</b> | <b>100,00</b>    | <b>12 689 256</b> | <b>100,00</b>    | <b>12 990 908</b> | <b>100,00</b>    |

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 5 actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 162 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

### Autocontrôle

L'IDI détient 43 869 de ses propres actions au 31 mars 2015.

### Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale Financière Bagatelle SAS) 66,95 % du capital de l'IDI (et 73,51 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2014, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

Financière Bagatelle SAS est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par Ancelle et Associés. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale

(Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

## Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant pages 82 et 83 du présent document de référence.

## Organigramme au 28 avril 2015

**CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE  
– SOCIÉTÉ CIVILE MABER**

**ANCELLE ET ASSOCIES**

**FINANCIERE BAGATELLE SAS**

↓ 100 %

↓ 99,9 %

66,95 % **du capital**

73,51 % **des droits de vote**

**IDI**

# 4 / Programme de rachat

## Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

### A. RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

### I – Description du Programme de rachat 2014

#### a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 (seizième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2014 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2014, le Programme de rachat 2014 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

**b) Caractéristiques du Programme de rachat**

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 26 juin 2014, soit jusqu'au 31 décembre 2015. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014.

## **II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2014**

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2015, IDI a acheté 39 945 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

**a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014.

**b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 39 945 actions au prix moyen de 23,9089 euros par action, pour un coût total de 955 040,63 euros.

**c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

**d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

**e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

**III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2014**

Au cours de l'exercice 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 44 478 actions au prix moyen de 23,9846 euros par action, pour un montant total de 1 066 787,32 euros.

**IV – Modalités des rachats d'actions**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 mars 2015, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 39 945 actions, au prix moyen de 23,9089 euros, pour un montant total de 955 040,63 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

**V – Annulations d'actions par IDI**

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 mars 2015.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

**VI – Réallocations éventuelles**

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

## B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2015 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2015 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015 est appelée, dans sa septième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2015, la Société détient directement 43 869 actions représentant 0,61 % <sup>(1)</sup> de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 43 869 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 2 917 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,04 % du capital) <sup>(1)</sup>, et 40 952 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,57 % du capital) <sup>(1)</sup>.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la septième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 25 juin 2015 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2014. La seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2014 est entièrement reproduite en page 120 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 14-406 en date du 25 avril 2014.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 25 juin 2015. Sur la base du capital au 31 mars 2015, ce maximum serait de 678 287 actions (soit 722 156 – 43 869).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 131 480 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 25 juin 2015, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

<sup>(1)</sup> Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

**Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2015 dans le cadre du Programme de rachat d'actions :**

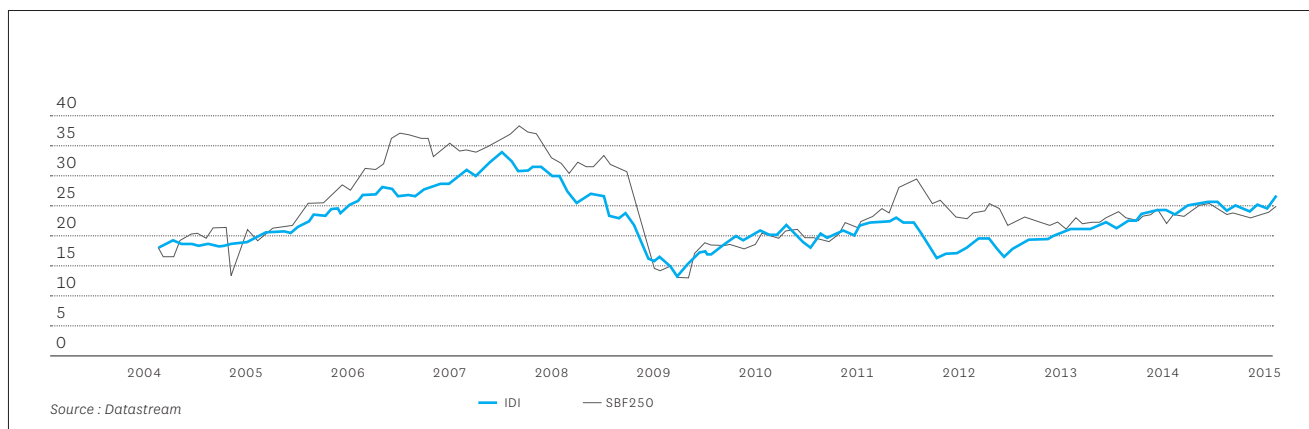
| Flux brut                            | Achats                | Ventes                | Annulation |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Nombre de titres                     | 39 945 <sup>(a)</sup> | 44 478 <sup>(b)</sup> | 0          |
| Cours moyen des transactions (euros) | 23,9089               | 23,9846               |            |
| Prix d'exercice moyen                |                       |                       |            |
| Montants (euros)                     | 955 040,63            | 1 066 787,32          |            |

<sup>(a)</sup> Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.  
<sup>(b)</sup> Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

# 5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

## 5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,79 % pour un multiple sur investissement de 26.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital investissement.

## 5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains family offices français parmi les plus réputés.

| Composition de l'actionariat de l'IDI                        | 2012    | 2013    | 2014    |
|--------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires) <sup>(a)</sup> | 66,58 % | 66,95 % | 66,95 % |
| Autres actionnaires                                          | 32,78 % | 32,38 % | 32,45 % |
| Autocontrôle                                                 | 0,64 %  | 0,67 %  | 0,60 %  |

(a) Et Financière Bagatelle, société contrôlée par Ancelle et Associés.

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Le niveau des échanges en 2014 sont restés quasiment au même niveau que ceux de 2013.

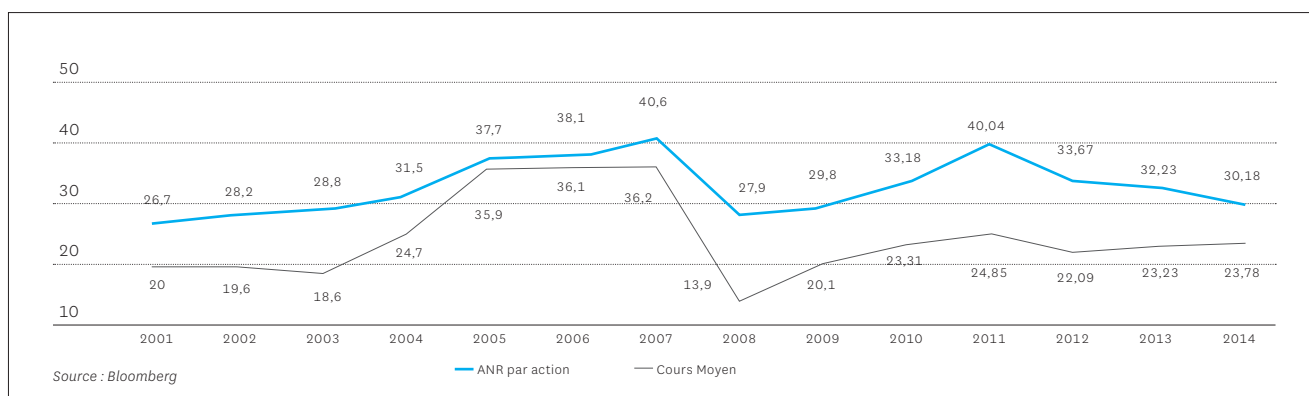
| Volumes échangés  | 2012    | 2013    | 2014    |
|-------------------|---------|---------|---------|
| Volume            | 183 834 | 214 574 | 195 064 |
| Volume journalier | 702     | 841     | 786     |

Source : Bloomberg.

## 5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

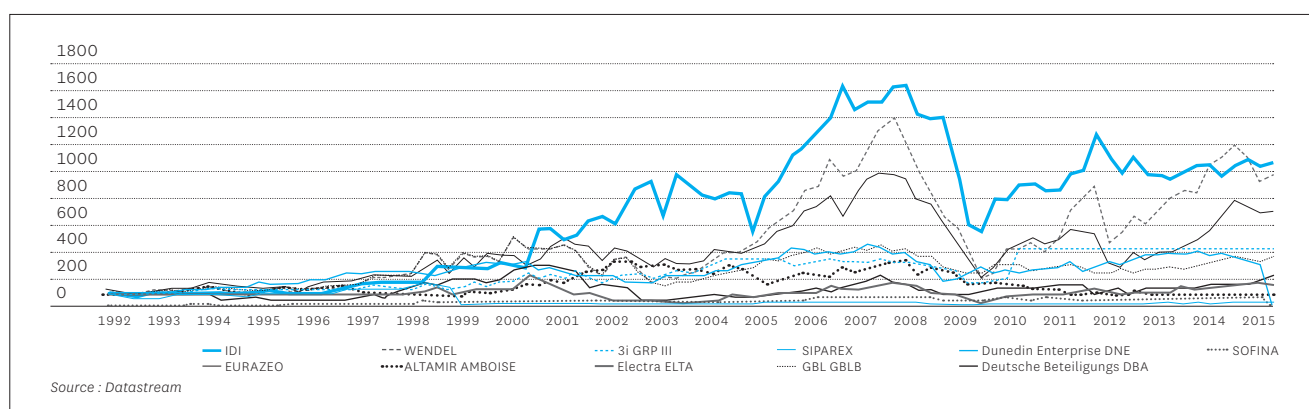
À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, l'IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaître de façon importante avec la crise des subprimes puis la crise financière depuis l'été 2007.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2009. Cette performance de l'ANR associée à un rendement accru contribue à réduire progressivement la décote de holding.



| Cours de l'action IDI                                        | 2012   | 2013   | 2014  |
|--------------------------------------------------------------|--------|--------|-------|
| Plus haut                                                    | 25,80  | 25,69  | 25,75 |
| Plus bas                                                     | 20,55  | 21,40  | 21,80 |
| Cours moyen                                                  | 22,66  | 22,89  | 23,78 |
| Cours au 31 décembre                                         | 21,30  | 21,80  | 23,80 |
| Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période) | 26,8 % | 20,1 % | 24 %  |

## 5.4 / Évolution des cours



## 5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR.

| Rendement de l'action IDI                         | 2012  | 2013  | 2014     |
|---------------------------------------------------|-------|-------|----------|
| Dividende ordinaire versé au titre de l'année N   | 1,15  | 1,15  | 1,25 (a) |
| Évolution par rapport à l'année précédente        | -     | -     | -        |
| Rendement par rapport à l'ANR par action fin N    | 3,5 % | 3,7 % | 3,82 %   |
| Rendement par rapport au cours moyen de l'année N | 5,1 % | 5,0 % | 5,3 %    |

(a) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.





# 07

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 / ORDRE DU JOUR  
— 116

2 / RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
— 116

3 / OBSERVATIONS DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT  
DU GÉRANT  
— 119

4 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
— 120

# 1 / Ordre du jour

## Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce
- Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Cinquième résolution - Quitus de la Gérance
- Sixième résolution - Renouvellement du mandat de FFP INVEST, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Septième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

## Assemblée Générale Extraordinaire

- Huitième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

## Assemblée Générale Ordinaire

- Neuvième résolution – Pouvoirs

# 2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

## Assemblée Générale Ordinaire

### PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 6 737 755 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2014 s'élève à 6 737 755 euros. Compte tenu du report à nouveau créateur de 26 316 299 euros, le bénéfice distribuable avant imputation de l'acompte sur dividende mis en paiement le 28 novembre 2014 s'élève à 33 054 054 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 2,85 euros par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 1,60 euros par action ayant été mis en paiement le 28 novembre 2014, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1,25 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Report à nouveau                   | 26 316 299        |
| Bénéfice net de l'exercice         | 6 737 755         |
| <b>Soit un solde disponible de</b> | <b>33 054 054</b> |

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

|                                                                                                                                   | entièrement<br>dotée |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Dotation à la réserve légale                                                                                                      |                      |
| Dividende à l'Associé commandité<br>(article 36 des statuts)                                                                      | 1 625 420            |
| Dividende aux actionnaires commanditaires                                                                                         | 20 509 601           |
| Acompte sur dividende payé le 28 novembre 2014 à<br>valoir sur le dividende 2014 (soit 1,60 euros par action) <sup>(a)</sup>      | 11 482 648           |
| Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice<br>clos le 31 décembre 2014 (soit 1,25 euro par action) <sup>(b)</sup>     | 9 026 953            |
| Report à nouveau                                                                                                                  | 10 919 034           |
| <b>Total égal au disponible</b>                                                                                                   | <b>33 054 054</b>    |
| <small>(a) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.</small>                   |                      |
| <small>(b) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2014, soit<br/>7 221 562 actions.</small> |                      |

Ce dividende sera mis en paiement après le 2 juillet 2015. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

| Exercice (en euros)                                                                                                                                                         | Dividende <sup>(a)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 2011                                                                                                                                                                        | 4,50                     |
| 2012                                                                                                                                                                        | 1,15                     |
| 2013                                                                                                                                                                        | 4,00                     |
| <small>(a) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.</small> |                          |

### TROISIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 33 711 milliers d'euros, dont un bénéfice de 33 711 milliers d'euros pour la part du Groupe.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION - QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

### SIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE FFP INVEST EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de FFP INVEST, représentée par M. Alain Chagnon, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273 / 2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 par le vote de sa seizième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 131 480 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

## Assemblée Générale Extraordinaire

### HUITIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la septième résolution de la présente Assemblée, et / ou de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

## Assemblée Générale Ordinaire

### NEUVIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

# 3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

# 4 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### CONVENTIONS AUTORISÉES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 24 AVRIL 2014

Votre Conseil de Surveillance a autorisé l'adhésion des sociétés ADFI 3, ADFI 5 et ADFI 6 à la convention de gestion centralisée de la trésorerie du groupe IDI.

Pour les sociétés ADFI 5 et ADFI 6, cette convention n'a pas été utilisée ; pour la société ADFI 3, le solde créditeur s'élève à 500 000 euros et les intérêts perçus de 466 euros au 31 décembre 2014.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian Langlois-Meurinne, Gérant et Associé commandité de l'IDI et Président des sociétés ADFI 3, ADFI 5 et ADFI 6.

Votre Conseil de Surveillance a également autorisé l'adhésion de Financière Varatedo au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winncare.

Dirigeant concerné : Monsieur Gilles Etrillard, Gérant de Financière Varatedo et membre du Conseil de Surveillance de l'IDI.

### CONVENTIONS AUTORISÉES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

Votre Conseil de Surveillance a autorisé des conventions de compte courant conclues avec les sociétés ADFI 6 et Ancelle et Associés assorties d'une rémunération au taux EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 %.

Au 31 décembre 2014, le solde créditeur du compte courant de la société ADFI 6 s'élève à 27 316 190,42 € et les intérêts pris en charge à 16 190,42 €. Pour la société Ancelle et Associés, les intérêts pris en charge s'élèvent à 9 051,61 €.

Votre Conseil de Surveillance a également autorisé la modification de la convention de trésorerie conclue avec les sociétés ADFI 3, ADFI 5 et ADFI 6 et notamment les conditions de rémunération, à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché. Cette modification du taux concerne également les autres sociétés adhérentes à la convention de trésorerie.

Dirigeant concerné : Monsieur Christian Langlois-Meurinne, Gérant et Associé commandité de l'IDI et Président des sociétés Ancelle et Associés, ADFI 3, ADFI 5 et ADFI 6.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à EONIA et les avances portent intérêt à EONIA +1/8<sup>e</sup>. Depuis le 6 novembre 2014, les dépôts sont rémunérés en s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2014 sont les sociétés Ancelle et Associés, OGI ALBAN, IDI ASSET MANAGEMENT.

#### CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Les conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI Services, OGI ALBAN, ADFI 5 ; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2014 à 433 625 euros.

En raison de leur fusion ou de leur pourcentage de détention, les sociétés ADFI 2, ADFI 3, Idinvest Partners, ADFI 6, Idifine devenue Finidi, Domosys Finance, Domosys, Mikit France, MKT INT, MKT Promotion MIPA France, MKSO, CMI Courtage, REVHABITAT, Revhabitat 78, Revhabitat 76ARV Habitat, Revhabitat 49, Revhabitat 60, PCO, ICI et EPS qui faisaient l'objet d'une précédente autorisation de vos conseils de surveillance ne sont plus incluses dans le périmètre d'intégration fiscale. Le gain ou la perte restent acquis à votre société, le cas échéant.

#### CONVENTION D'AVENANT À L'INTÉGRATION FISCALE

Votre conseil de surveillance du 23 avril 2013 a autorisé un avenant à la convention d'intégration fiscale avec Domosys Finance concernant le reversement de crédits d'impôt (crédit impôt recherche, CICE..).

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer en 2014.

#### RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

Au cours de l'exercice 2014, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés une somme de 3 087 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2014 (1 517 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2013 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2014 (333 K€) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2014 (1 237 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015.

#### CONVENTION DE COMPTE COURANT

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de compte courant avec la société ADFI 5 ; au 31 décembre 2014, le solde débiteur du compte courant de la société ADFI 5 s'élève à 23 751 140,28 € et les intérêts pris en produits à 2 229 886,82 €.

#### CONVENTION DE CONSEIL

Le conseil de surveillance du 10 novembre 2011 a autorisé une convention de conseil en investissement avec IDI Asset Management.

Le contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 270 000 € HT. Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 324 000 € TTC.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

B&A Audit

Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte & Associés

Frédéric Neige



# 08

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1 / PERSONNE RESPONSABLE

— 124

1.1 / Nom de la personne responsable du document  
de référence — 124

1.2 / Déclaration de la personne responsable du document  
de référence incluant un rapport financier annuel — 124

### 2 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

— 124

### 3 / DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

— 125

### 4 / OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

— 125

### 5 / INFORMATIONS FINANCIÈRES

HISTORIQUES

— 126

### 6 / TABLE DE CONCORDANCE

— 127

### 7 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

— 131

### 8 / TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

— 132

# 1 / Personne responsable

## 1.1 / Nom de la personne responsable du document de référence

Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

18 avenue Matignon – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

## 1.2 / Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 132 et 131, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 figure en page 85 dudit document. Le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 figure en page 97 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 figure en page 89 du document de référence déposé le 25 avril 2014 et répertorié sous le n° D. 14-406. Ce rapport contient l'observation suivante : les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe exposent les méthodes de consolidation et les changements de méthode et de présentation suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 10 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012 figure en page 89 du document de référence déposé le 25 avril 2013 et répertorié sous le n° D. 13-434. »

Christian Langlois-Meurinne  
Président de Ancelle et Associés,  
Gérant de l'IDI

## 2 / Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

### Deloitte et Associés

185 avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Représenté par M. Frédéric Neige

### B&A Audit

27 rue de Cayla  
92400 Courbevoie  
Représenté par Mme Nathalie Bollet-Flamand

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. B&A Audit a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

### BEAS

7-9 Villa Houssaye  
92200 Neuilly-sur-Seine

### Jean-Philippe Horen

10 rue Léon Frot  
75011 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

D'une durée de six exercices, les mandats de B&A Audit et de M. Horen, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

## 3 / Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 61 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet du Groupe IDI ([www.idi.fr](http://www.idi.fr)).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 29 avril 2015.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;
- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;

- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet du Groupe IDI ([www.idi.fr](http://www.idi.fr)).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 25 juin 2015 à 9h30.

En outre, l'IDI publiera :

- le 28 avril 2015, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 20 mai 2015 :
  - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 10 juin 2015 :
  - l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 7 août 2015 :
  - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
  - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- au plus tard le 31 août 2015, un communiqué de presse sur les comptes du 1<sup>er</sup> semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

### Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2014 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

## 4 / Opérations avec les entités apparentées

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 83.

## 5 / Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809 / 2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés aux pages 64 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-434 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 102 et pages 119 à 120 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro D. 13-434 ;

– les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés aux pages 66 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2014 sous le numéro D. 14-406 ;

– les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 102 et pages 123 à 124 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2014 sous le numéro D. 14-406.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

# 6 / Table de concordance

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                               |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>1.</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>124</b>                    |
| 1.1.      | Nom de la personne responsable du document de référence                                                                                                                                                                                                                                                               | 124                           |
| 1.2.      | Déclaration de la personne responsable du document de référence                                                                                                                                                                                                                                                       | 124                           |
| 1.3.      | Information financière                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 125                           |
| <b>2.</b> | <b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>124, 125</b>               |
| 2.1.      | Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel                                                                                                                                                                                            | 124, 125                      |
| 2.2.      | Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants                                                                                    | N/A                           |
| <b>3.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |                               |
| 3.1.      | Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie                                                                    | 16 et s., 112 à 112           |
| 3.2.      | Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur                                                                                                                                                                          | 16 et s., 58 et s., 111 à 112 |
| 3.3.      | Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables | N/A                           |
| <b>4.</b> | <b>FACTEURS DE RISQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>46 et s.</b>               |
| <b>5.</b> | <b>INFORMATIONS CONCERNANT IDI</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>6 et s.</b>                |
| 5.1.      | Historique et évolution de l'IDI                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6 et 102                      |
| 5.1.1.    | Raison sociale et nom commercial de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                        | 102                           |
| 5.1.2.    | Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                         | 102                           |
| 5.1.3.    | Date de constitution et durée de vie de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                    | 102                           |
| 5.1.4.    | Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire                                                                                                                                                   | 102                           |
| 5.1.5.    | Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                             | 6                             |
| 5.2.      | Investissements                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20 et s.                      |
| 5.2.1.    | Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement                                                                                                  | 20 et s.                      |
| 5.2.2.    | Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)                                                                                            | 20 et s.                      |
| 5.2.3.    | Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes                                                                                                                                                                   | N/A                           |
| <b>6.</b> | <b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>6, 21 et s.</b>            |
| 6.1.      | Principales activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 21 et s.                      |
| 6.1.1.    | Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et / ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques          | 6, 21 et s.                   |
| 6.1.2.    | Nouveau produit et / ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement                                                                                                                | N/A                           |
| 6.2.      | Principaux marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 17 et s.                      |
| 6.3.      | Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention                                                                                                                                                                         | N/A                           |
| 6.4.      | Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication    | N/A                           |
| 6.5.      | Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle                                                                                                                                                                                                  | 17, 18 et 19                  |
| <b>7.</b> | <b>ORGANIGRAMME</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>13</b>                     |
| 7.1.      | Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur                                                                                                                                                                                                              | 13                            |

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                     |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 7.2.       | Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 13, 14, 96                          |
| <b>8.</b>  | <b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>N/A</b>                          |
| 8.1.       | Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | N/A                                 |
| 8.2.       | Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | N/A                                 |
| <b>9.</b>  | <b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>58 et s.</b>                     |
| 9.1.       | Situation financière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 58 et s.                            |
| 9.2.       | Résultat d'exploitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 58 et s.                            |
| 9.2.1.     | Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté                                                                                                                                                                                                                                                                | N/A                                 |
| 9.2.2.     | Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | N/A                                 |
| 9.2.3.     | Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                | N/A                                 |
| <b>10.</b> | <b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>58 et s., 66 et s., 88 et s.</b> |
| 10.1.      | Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 69                                  |
| 10.2.      | Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 68                                  |
| 10.3.      | Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 16 et 59                            |
| 10.4.      | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | N/A                                 |
| 10.5.      | Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | N/A                                 |
| <b>11.</b> | <b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>N/A</b>                          |
| <b>12.</b> | <b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>6 et s., 17 et s., 63 et 95</b>  |
| 12.1.      | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 6 et s., 17 et s., 63 et 95         |
| 12.2.      | Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 6 et s., 17 et s., 63, 82, 83 et 95 |
| <b>13.</b> | <b>PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>N/A</b>                          |
| <b>14.</b> | <b>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>35 et s.</b>                     |
| 14.1.      | Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :                                                                                                                                                                                                                                                    |                                     |
| a)         | Membres du conseil de surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 35 et s.                            |
| b)         | Gérant et associé commandité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 40 et s.                            |
| c)         | Expérience des dirigeants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 35 et s.                            |
| 14.1.1.    | Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 38                                  |
| 14.1.2.    | Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 40                                  |
| a)         | Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance           | 40                                  |
| b)         | Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 40                                  |
| c)         | Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins                                                                                                                                                                                                                                 | 40                                  |
| d)         | Détail de toute incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins | 40                                  |
| 14.2.      | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 40                                  |

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                    |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 14.2.1.    | Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite                                                                                                                                                                         | 40                 |
| 14.2.2.    | Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale                                                                                                                                             | N/A                |
| 14.2.3.    | Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 40                 |
| <b>15.</b> | <b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>41 et s.</b>    |
|            | Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                    |
| 15.1.      | Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne                                                                                                                                                                                                                                              | 41 et s.           |
| 15.2.      | Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 44                 |
| <b>16.</b> | <b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>35 et s.</b>    |
|            | Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                    |
| 16.1.      | Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 35 et s.           |
| 16.2.      | Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée                                                                                                                                                                                                           | 40                 |
| 16.3.      | Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 38                 |
| 16.4.      | Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication                                                                                                                                                                                                                                     | 34                 |
| <b>17.</b> | <b>SALAIRES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>43 et 83</b>    |
| 17.1.      | Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 83                 |
| 17.2.      | Participations et stock options                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 43                 |
| 17.3.      | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | N/A                |
| <b>18.</b> | <b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                    |
| 18.1.      | Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée | 106 et s.          |
| 18.2.      | Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 107                |
| 18.3.      | Contrôle de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 107                |
| 18.4.      | Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | N/A                |
| <b>19.</b> | <b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>125</b>         |
| <b>20.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>126</b>         |
| 20.1.      | Informations financières historiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 126                |
| 20.2.      | Informations financières pro forma                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | N/A                |
| 20.3.      | États financiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 66 à 84 et 86 à 96 |
| 20.4.      | Vérification des informations financières historiques annuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 124 à 126          |
| 20.4.1.    | Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 124                |
| 20.4.2.    | Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 85, 101, 124 à 126 |
| 20.4.3.    | Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées                                                                                                                                                                                                                                                                        | N/A                |
| 20.5.      | Date des dernières informations financières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 66 et s., 88 et s. |
| 20.5.1.    | Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 66 et s., 88 et s. |
| 20.6.      | Informations financières intermédiaires et autres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | N/A                |
| 20.7.      | Politique de distribution des dividendes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 112                |

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                  |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 20.7.1.    | Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 63 et 112        |
| 20.8.      | Procédures judiciaires et d'arbitrage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 46 et 82         |
| 20.9.      | Changement significatif de la situation financière ou commerciale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 125              |
| <b>21.</b> | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>102 et s.</b> |
| 21.1.      | Capital social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 106              |
| 21.1.1.    | Montant du capital souscrit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 106              |
| a)         | Le nombre d'actions autorisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 106              |
| b)         | Le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 106              |
| c)         | La valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 106              |
| d)         | Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 106              |
| 21.1.2.    | Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | N/A              |
| 21.1.3.    | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 106              |
| 21.1.4.    | Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | N/A              |
| 21.1.5.    | Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | N/A              |
| 21.1.6.    | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | N/A              |
| 21.1.7.    | Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | N/A              |
| 21.2.      | Acte constitutif et statuts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 102 et s.        |
| 21.2.1.    | Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 102              |
| 21.2.2.    | Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 103 et s.        |
| 21.2.3.    | Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 104              |
| 21.2.4.    | Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 105              |
| 21.2.5.    | Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 105              |
| 21.2.6.    | Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | N/A              |
| 21.2.7.    | Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | N/A              |
| 21.2.8.    | Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | N/A              |
| <b>22.</b> | <b>CONTRATS IMPORTANTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>N/A</b>       |
| <b>23.</b> | <b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>61</b>        |
| 23.1.      | Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement | 61               |
| 23.2.      | Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information                                                                                                                                                                                                     | 61               |
| <b>24.</b> | <b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>125</b>       |
| <b>25.</b> | <b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>96</b>        |

# 7 / Table de concordance du rapport financier annuel

|                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Identité et attestation du responsable du document</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>124</b>                     |
| <b>Rapport du Gérant</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                                |
| Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)                                                                         | 26 à 28, 46 à 49, 58 à 63, 106 |
| Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)                                                                                                                      | 53                             |
| Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)                                                                                                                                                                    | 108 à 110                      |
| <b>États financiers</b>                                                                                                                                                                                                                                        |                                |
| Comptes annuels                                                                                                                                                                                                                                                | 88 à 96                        |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels                                                                                                                                                                                                   | 97                             |
| Comptes consolidés                                                                                                                                                                                                                                             | 66 à 84                        |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés                                                                                                                                                                                                | 85                             |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 50                             |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil                                                                                                                                                                                    | 54                             |
| Honoraires des Commissaires aux comptes                                                                                                                                                                                                                        | 83                             |

# 8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant

**Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport du Gérant tels qu'exigés aux termes du Code de commerce.**

|                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance                                                                                                                                    | 16, 20, 58 à 63, 21 à 25 |
| Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits                                                                        | N/A                      |
| Description des principaux risques et incertitudes                                                                                                                                                                                                             | 46 à 49                  |
| Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France                                                                                                                                                                           | N/A                      |
| Événements postérieurs à la clôture – perspectives                                                                                                                                                                                                             | 63                       |
| Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices                                                                                                                                                                                        | 63 et 112                |
| Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse                                                                                                                                            | 46, 81 et 82             |
| Informations sur les rachats d'actions                                                                                                                                                                                                                         | 108 à 110                |
| Rémunérations des mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                          | 41 à 44                  |
| Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société                                                                                                                                                                    | 45                       |
| Mandats et fonctions des mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                   | 35 et s.                 |
| Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique                                                                                                                                                                                            | 53                       |
| Actionnariat de la Société                                                                                                                                                                                                                                     | 106 à 108                |
| Actionnariat salarié                                                                                                                                                                                                                                           | 45                       |
| Activité et résultats des filiales de la Société                                                                                                                                                                                                               | 21 à 25                  |
| Activité en matière de recherche et développement                                                                                                                                                                                                              | N/A                      |
| Informations sociales et environnementales                                                                                                                                                                                                                     | 26 à 28                  |
| Informations sur les délais de paiement                                                                                                                                                                                                                        | 59                       |
| <b>Annexe au Rapport de Gestion</b>                                                                                                                                                                                                                            |                          |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 50 à 53                  |
| Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité                                                                                                                                                                                                     | 106                      |
| Tableau des résultats des cinq derniers exercices                                                                                                                                                                                                              | 98                       |



**Couverture et œuvre p.15**

Otto Freundlich

Composition, 1911 Huile sur toile

**Photos p.11**

Götz Göppert

**Création et réalisation**

Maison Sagan

Achevé d'imprimer en avril 2015  
sur les presses de Srami

# idi

18 avenue Matignon  
75008 Paris

Tél. : +33 1 55 27 80 00  
Fax : +33 1 40 17 04 44

[communications@idi.fr](mailto:communications@idi.fr)  
[www.idi.fr](http://www.idi.fr)